



**MC ALGER**  
**BEAUMELLE RÉSILIE**  
**SON CONTRAT AVEC LE**  
**«DOYEN»**

P. 12



**CONNU POUR SES NOMBREUSES PEINTURES**  
**À L'HUILE SEMI-ABSTRAITES**  
**L'ARTISTE PEINTRE**  
**REZKI ZERARTI TIRE SA**  
**RÉVÉRENCE**

P. 15

# L'EXPRESS

QUOTIDIEN NATIONAL D'INFORMATION // MARDI 17 DÉCEMBRE 2024 // N°971 // PRIX 20 DA

PRÉTENDUES « CARTES DES PETITS-ENFANTS DE CHOUHADA »

**LE MINISTÈRE DES**  
**MOUDJAHIDINE**  
**DÉMENT LES FAUSSES**  
**ALLÉGATIONS**

P. 2



LE PRÉSIDENT TEBBOUNE AU SUJET DE LA STRATÉGIE DE MODERNISATION DE LA CAPITALE :

## LE PLAN ÉTAIT « BON ET PLUS QU'ACCEPTABLE »

*Le chef de l'État a souligné que le plan de développement et de modernisation d'Alger ouvrira des perspectives d'avenir prometteuses pour la promotion de la capitale du pays au vu des projets stratégiques importants qu'il prévoit. Il a en outre insisté sur « la nécessité de définir les délais et de prévoir des plans quinquennaux » pour évaluer l'avancement de la réalisation et déterminer le budget.*

Lire en page 3

RAPPORT 2024 DE LA COUR DES COMPTES

**LA FILIÈRE LAIT CILÉE**

P. 2



EN RAISON D'UNE GRÈVE EN FRANCE

**ANNULATION DE**  
**PLUSIEURS VOLS**  
**D'AIR ALGÉRIE**

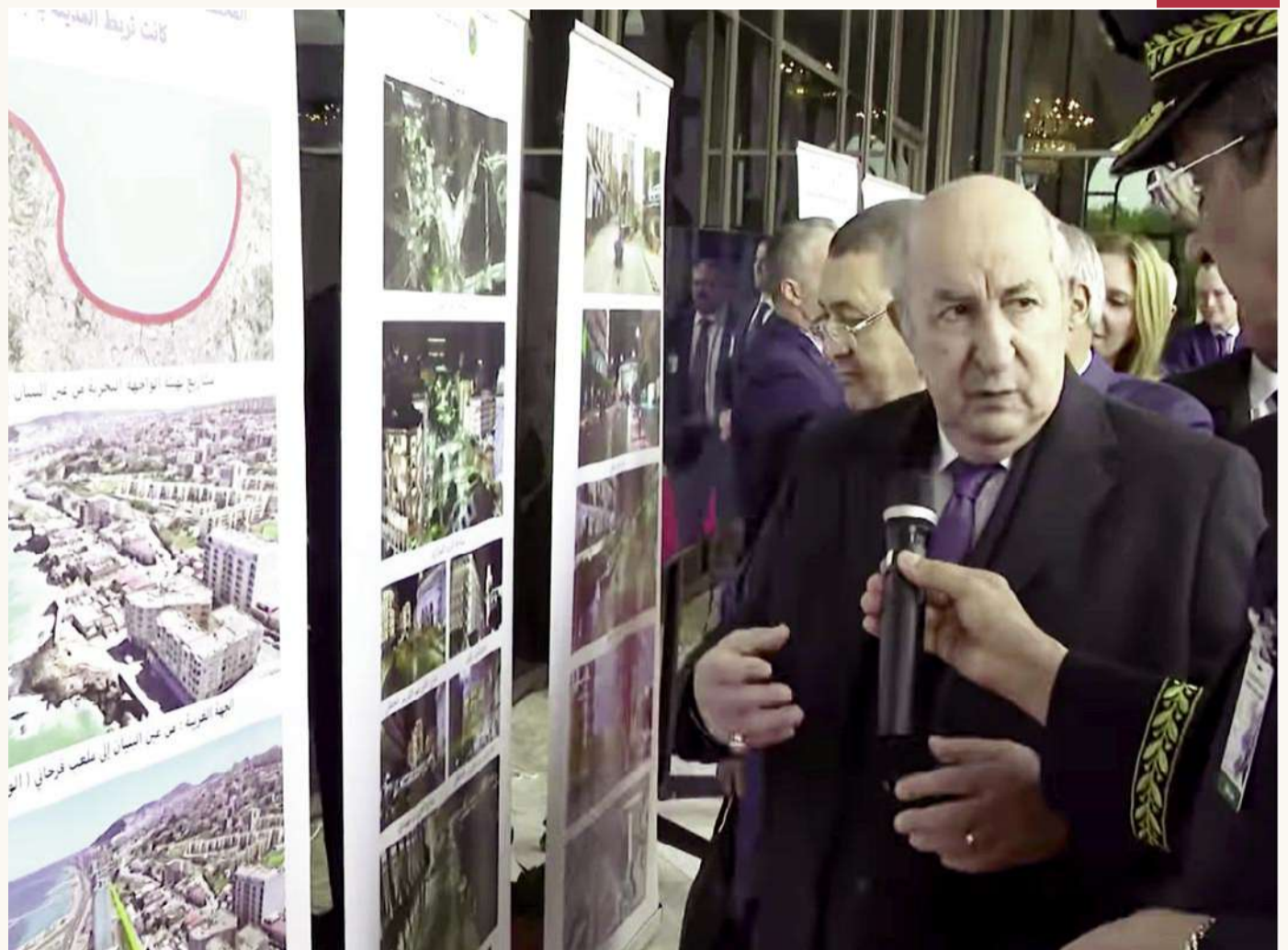
P. 2



PROJET DE LOI SUR LE DROIT DE GRÈVE AU MAROC

**SIT-IN AUJOURD'HUI**  
**DEVANT LE**  
**PARLEMENT POUR**  
**DÉNONCER UNE LOI**  
**« RESTRICTIVE »**

P. 4



ESSAIS NUCLÉAIRES FRANÇAIS DANS LE DÉSERT ALGÉRIEN ENTRE 1960 ET 1966

## LE GOUVERNEMENT FRANÇAIS INTERPELLÉ PAR DES RAPPORTEURS ONU SIENS

*Les essais nucléaires français dans le désert algérien entre 1960 et 1966, sont l'un des contentieux non encore aplanis entre l'Algérie et la France. Le fait que les archives de ces essais soient classées par le Parlement français dans la catégorie « incommunicable » témoigne de la volonté de la France de cacher et de conserver pendant longtemps cet héritage colonial, qui est pourtant l'un des principaux enjeux du travail mémoriel entre les deux pays.*

P. 3

RAPPORT 2024 DE LA COUR DES COMPTES

# La filière lait ciblée

**Le rapport dont il est question explique et détaille, sur quelque 560 pages, ses différentes actions de contrôle et de vérification de la gestion des opérateurs et institutions publics, notamment le secteur industriel à travers la filière lait, ou la gestion des zones d'expansion touristiques devant attirer des investissements créateurs d'emplois...**

**Merouane Korso**

Le rapport 2024 de la Cour des comptes a été rendu public dimanche 15 décembre, dans lequel l'institution nationale détaille les actions menées en 2022 en vertu de ses attributions constitutionnelles. Le document explique et détaille sur quelque 560 pages ses différentes actions de contrôle et de vérification de la gestion des opérateurs et institutions publics, notamment le secteur industriel à travers la filière lait ou la gestion des zones d'expansion touristiques devant attirer des investissements créateurs d'emplois. C'est ainsi que la Cour a réalisé 718 opérations de contrôle sur un total de 742 opérations programmées, se traduisant par l'établissement de 613 rapports de contrôle, dont 109 portant sur la qualité de la gestion et 504 à des fins d'apurement des comptes de gestion des comptables publics. D'autre part, la Cour des comptes, toutes formations délibérantes confondues, a rendu 1.089 actes qui relèvent aussi bien de ses attributions administratives que juridictionnelles : 160 actes, dont 94 notes d'appréciation portant sur les conditions de gestion des organismes contrôlés, assorties de recommandations appropriées

aux gestionnaires concernés, ceci dans le chapitre des attributions administratives. Sur le volet des attributions juridictionnelles, la Cour des comptes a rendu 929 actes : 871 arrêts relatifs à l'apurement des comptes de gestion des comptables publics, dont 277 arrêts provisoires, 576 arrêts définitifs et 18 arrêts de révision d'arrêts définitifs. Les arrêts définitifs se répartissent entre 551 arrêts de décharge et 25 arrêts de mise en débet (ce qui reste dû après l'arrêté d'un compte) engageant la responsabilité personnelle et pécuniaire des comptables publics, explique le rapport selon lequel le montant total des débits prononcés est de 21,40 millions de DA. La même institution a rendu 31 rapports circonstanciés, retraçant des faits susceptibles de constituer des infractions aux règles de la discipline budgétaire et financière, et rendu neuf arrêts par la chambre de discipline budgétaire et financière (CDBF), prononcés à l'encontre des ordonnateurs et des gestionnaires, qui ont agi en violation des dispositions législatives et réglementaires régissant l'utilisation et la gestion des fonds et des moyens matériels publics, dont cinq arrêts de décharge et sept arrêts portant condamnation à des amendes, d'un total de l'ordre



430.000 DA. En outre, 15 rapports circonstanciés consignants des faits susceptibles de qualification pénale ont été destinés à être transmis aux procureurs généraux territorialement compétents, alors qu'en matière de reddition des comptes, la Cour a rendu 1.560 arrêt prononcés à l'encontre des ordonnateurs et des comptables publics pour non-dépôt ou dépôt tardif de leurs comptes au greffe de la Cour des comptes. Ils se répartissent entre 300 arrêts provisoires et 1.231 arrêts définitifs avec un montant total des amendes de 10,28 millions DA. Par ailleurs et au titre des recommandations, la Cour des comptes, en matière de gestion des fourrières automobiles dans la wilaya d'Alger, appelle les autorités habilitées "à adopter une tarification adaptée et évolutive des frais de mise en fourrière, dans la perspective de garantir un service public soutenable pour les communes et les entités en charge de la gestion des fourrières." En outre, "les gestionnaires des fourrières sont invités à fournir

les moyens nécessaires et à réunir les conditions appropriées permettant d'assurer la préservation des véhicules saisis, tout en prenant attache avec les parties prenantes concernées (services des domaines et justice) en vue d'une mise en œuvre de procédures d'aliénation des véhicules abandonnés. Concernant le secteur de l'Éducation, la Cour recommande au ministère de l'éducation nationale ce qui suit : "mettre en œuvre des mécanismes de coordination et d'intégration avec le ministère de l'enseignement supérieur en activant le comité interministériel entre les deux secteurs en vue de remédier aux déséquilibres et aux déficiences constatés en matière de couverture géographique des écoles supérieures des enseignants et des programmes de formation dispensés aux élèves-enseignants", et "consolider la coordination avec le ministère de l'intérieur, des collectivités locales et de l'aménagement du territoire ainsi qu'avec les collectivités locales en tant que parte-

naires essentiels en veillant à la multiplication des efforts pour pallier les lacunes concernant le retard dans la livraison des infrastructures scolaires, la mise à disposition des moyens et outils pédagogiques nécessaires au fonctionnement des écoles primaires ainsi que du raffermissement du ciblage des groupes vulnérables". Sur la réalisation des zones d'expansion et sites touristiques, la Cour des comptes recommande de "parachever le système d'information géographique (SIG) ainsi que le fichier du foncier touristique, par ZEST et par wilaya, et veiller à leur mise à jour régulière afin de faciliter l'octroi du foncier touristique aux investisseurs par l'Agence algérienne de promotion de l'investissement ; - mettre en place des procédures formalisées de coordination et de concertation avec les autres secteurs concernés en vue d'alléger les procédures administratives et d'améliorer l'efficacité des opérations d'aménagement des ZEST. Quant au développement de la filière lait, la Cour explique : "Afin de relever les défis, ci-dessus cités, la Cour des comptes recommande ce qui suit : - réhabiliter l'autorité administrative dans l'exercice de ses missions de pilotage et de veille en vue d'un meilleur accompagnement du développement de la filière lait ; - revoir le système des prix dans la perspective de garantir des revenus rémunérateurs aux éleveurs et de préserver le pouvoir d'achat des consommateurs, tout en assurant la soutenabilité budgétaire de l'action publique." **M. K.**

PRÉTENDUES « CARTES DES PETITS-ENFANTS DE CHOUHADA »

## Le ministère des Moudjahidine dément les fausses allégations

Le ministère des Moudjahidine et des Ayants droit a démenti, dimanche dans un communiqué, les informations erronées et les allégations mensongères récemment relayées sur les réseaux sociaux au sujet de prétendues "cartes des petits-enfants de Chouhada", affirmant se réserver le droit d'engager des poursuites judiciaires à l'encontre de quiconque propage ces rumeurs et déclarations fallacieuses. "Le ministère dément catégoriquement les informations erronées et les allégations mensongères récemment relayées sur les réseaux sociaux concernant des prétendues cartes des petits-enfants de Chouhada et se réserve le droit d'engager des poursuites judiciaires à l'encontre de quiconque propage des rumeurs et déclarations fallacieuses", lit-on dans le communiqué. "Le ministère ne ménagera aucun effort pour prendre toutes les procédures légales contre quiconque

s'attaque aux symboles de notre histoire nationale et à nos glorieux hauts faits, conformément à la législation en vigueur", ajoute le communiqué. Le ministère des Moudjahidine condamne "ces agissements indignes et dépassements attentatoires aux symboles de notre glorieuse histoire", tout en refusant "les rumeurs relayées, concernant soit l'opération de reconnaissance de la qualité de membre par la Commission nationale de reconnaissance dont les travaux ont été clôturés en 2002, conformément aux recommandations et résolutions du 9<sup>e</sup> congrès de l'Organisation nationale des Moudjahidine (ONM), ou des opérations liées à la protection sociale des moudjahidine et des ayants droit". Selon le ministère, ces agissements visant à "porter atteinte à nos symboles nationaux par la diffusion de fausses informations et de déclarations fallacieuses sur la reconnaissance des

moudjahidine à travers des documents infondés liés aux prétendues cartes de petits-enfants de Chouhada, sont orchestrés par les apôtres de la désinformation et de la manipulation", dans le but d'"attenter à l'histoire de la Révolution du 1er novembre 1954, et de régler des comptes mesquins envers ses figures emblématiques, après l'échec de leurs tentatives de manipuler la vérité sur notre Mémoire nationale", a écrit le ministère. Et d'ajouter que "ces haineux ou individus manipulés, qui déversent leur venin contre notre histoire sacrée et ses symboles parmi les Chouhada et les moudjahidine ayant forgé la grandeur et la gloire de l'Algérie, sont motivés par des agendas liés à l'idéologie coloniale française dont les sbires nostalgiques tentent désespérément de raviver les souvenirs d'un passé révolu, clos le 5 juillet 1962 grâce aux sacrifices des enfants du peuple algérien, et ce afin de semer le doute sur les acquis et les réalisations enregistrés aujourd'hui par l'Algérie dans divers domaines". Le ministère a, par ailleurs, affirmé que "l'Etat, conformément à la Constitution, garantit le respect des symboles de la Révolution, de la mémoire des Chouhada et de la dignité des ayants droit et des Moudjahidine". "Il veille également, à travers ses actions, à préserver la mémoire nationale, témoignant ainsi de la fidélité de la Nation envers les immenses sacrifices consentis par notre vaillant peuple, de l'attachement des générations à l'esprit patriotique, et de leur fierté des gloires de la Révolution

du 1er novembre 1954, tout en renforçant l'unité nationale, la défense de la souveraineté, la protection des acquis du peuple, la préservation des institutions de l'Etat, et la poursuite des victoires avec détermination pour l'édification et le développement". Le ministère a souligné que "la stratégie du ministère en matière de commémoration de la mémoire des Chouhada et des moudjahidine, se fonde sur un discours unificateur, conformément au programme du président de la République, M. Abdelmadjid Tebboune". Le ministère a dans ce contexte rappelé "les acquis accomplis en matière de préservation de la Mémoire nationale, tels que l'amélioration du système social, législatif et réglementaire des moudjahidine et des ayants droits, l'organisation d'activités scientifiques et académiques historiques, l'introduction de la numérisation dans ce domaine ainsi que la réalisation d'œuvres artistiques et audiovisuelles à caractère historique. Le ministère coopère également avec les acteurs de la société civile et la jeunesse en faveur de la Mémoire nationale qui représente un rempart solide de l'unité nationale et un socle pour préserver l'identité nationale". Le ministère a appelé la jeunesse algérienne et la corporation médiatique à "renforcer leur conscience quant aux enjeux historiques actuels", affirmant que "ses portes restent ouvertes pour fournir toutes les informations susceptibles de contribuer à servir les moudjahidine et les ayants droits et de préserver notre glorieuse mémoire nationale".

EN RAISON D'UNE GRÈVE EN FRANCE

## Annulation de plusieurs vols d'Air Algérie

La compagnie aérienne nationale, Air Algérie, a annoncé hier dans un communiqué, l'annulation de plusieurs vols, de et vers la France, en raison d'une grève, prévue mardi, des contrôleurs aériens dans ce pays. Il s'agit des vols Alger-Lyon (AH 1036), Lyon-Alger (AH 1037), Lyon-Oran (AH 1081), Oran-Lyon (AH 1080), Alger-Montpellier (AH 1070), Montpellier-Alger (AH 1071), Oran-Montpellier (AH 1072) et Mont-

pellier-Oran (AH 1073). La compagnie a, à cet effet, assuré qu'elle prendra "les mesures nécessaires" pour assister les clients affectés par l'annulation de ces vols. Elle a également invité ses clients à contacter le numéro 3302 ou à se rendre dans l'une de ses agences commerciales pour toute information supplémentaire ou pour un réacheminement.

R.N

LE PRÉSIDENT TEBBOUNE AU SUJET DE LA STRATÉGIE DE MODERNISATION DE LA CAPITALE :

## Le plan était « bon et plus qu'acceptable »

**Le chef de l'État a souligné que le plan de développement et de modernisation d'Alger ouvrira des perspectives d'avenir prometteuses pour la promotion de la capitale du pays au vu des projets stratégiques importants qu'il prévoit.**

Le président de la République, Abdelmadjid Tebboune, a assisté, hier, au Palais de la Culture Moufidi-Zakaria (Alger), à une présentation sur la vision stratégique de développement et de modernisation de la capitale. Y étaient également présents de hauts responsables de l'État, des membres du Gouvernement et le wali d'Alger. La stratégie de développement et de modernisation de la capitale prévoit plusieurs projets modernes reflétant la place et le legs culturel et civilisationnel de la capitale du pays. Certains sont en cours de réalisation et d'autres seront concrétisés à court et moyen termes. L'État a mobilisé d'im-



portants moyens pour concrétiser cette stratégie visant à hisser la capitale du pays au rang des grandes capitales dans le monde. À cette occasion, le chef de l'État a souligné que le plan de développement et de modernisation d'Alger ouvrira des perspectives d'avenir prometteuses pour la promotion de la capitale du pays au vu des projets stratégiques importants qu'il prévoit. Il a également estimé que ce plan était « bon et plus qu'acceptable » et qu'il « ouvrirait des perspectives d'avenir prometteuses pour la capitale de notre pays ». Le président Tebboune a, à cet égard, insisté sur « la nécessité de définir les délais et de prévoir des plans quinquennaux » pour évaluer l'avancement de la réalisation et déterminer le budget. Il a en outre indiqué qu'après l'achèvement de ces projets dans la capitale, « nous passerons à d'autres wilayas à l'instar de Constantine, une ville de résistance et d'histoire qui doit prendre sa part de développement, ainsi qu'à d'autres wilayas dans l'est, l'ouest, le

centre et le sud du pays. Ces projets vont transformer Alger. La réhabilitation de la capitale a déjà commencé avec le lancement de chantiers titanesques concernant le vieux bâti. Quelque 120 000 vieilles bâtisses, dont certaines construites depuis trois siècles, ont subi des opérations de diagnostic et ont été expertisées. Le programme de réhabilitation du vieux bâti à Alger porte sur 55 302 logements répartis sur les 14 communes du centre-ville et les 792 immeubles actuellement en cours de réfection de la première phase de cet ambitieux projet de rénovation urbaine. Les immeubles qui se trouvent, à titre d'exemple, sur toute l'étendue de la rue Hassiba Ben Bouali, ont été réhabilités. Par ailleurs, un système de gestion de la circulation routière dit « intelligent » a été installé sur toute la distance de la rue. Du revêtement imprimé, plus fiable que le carrelage, a également été appliqué dans les grandes artères d'Alger.

Y.S

### DIPLOMATIE

## Le président Tebboune adresse une lettre au Premier ministre de l'Éthiopie

Le ministre d'État, ministre des Affaires étrangères, M. Ahmed Attaf, a été reçu hier, à Addis-Abeba, par le Premier ministre de l'Éthiopie, M. Abiy Ahmed, pour lequel il a remis une lettre manuscrite du président de la République, M. Abdelmadjid Tebboune. Selon un communiqué du ministère, cette rencontre a permis aux deux parties de faire le point sur les relations entre les deux pays et les possibilités de renforcer la coopération dans plusieurs domaines. Les deux parties ont également évoqué la situation en Afrique, ajoute le communiqué. En qualité d'envoyé spécial du président de la République, M. Abdelmadjid Tebboune, le ministre d'État, ministre des Affaires étrangères, de la Communauté nationale à l'étranger et des Affaires africaines, M. Ahmed Attaf, est arrivé, dimanche, à Addis-Abeba en République démocratique fédérale d'Éthiopie pour une visite officielle, indique un communiqué du ministère. Cette visite s'inscrit dans le cadre des « efforts communs visant à renforcer les traditions de concertation et de coordination entre les deux pays frères et à hisser les relations bilatérales à des niveaux supérieurs », précise le communiqué. M. Attaf sera également reçu par le président éthiopien, M. Taye Atske Selassie, et aura des entretiens avec le ministre éthiopien des Affaires étrangères, M. Gedion Timothewos, conclut le communiqué.

APS

## La Radio secrète a permis de faire entendre la voix de l'Algérie libre

La Radio algérienne a organisé, hier, une conférence à l'occasion du 68<sup>e</sup> anniversaire de la création de la Radio secrète durant la glorieuse Révolution de libération, lors de laquelle les participants ont mis en avant le rôle de ce média qui a su faire entendre la voix de l'Algérie combattante pour le droit de son peuple à l'indépendance et au recouvrement de sa souveraineté nationale. Lors de cette conférence, tenue au Centre culturel Aïssa-Messaoudi, en présence de moudjahidine et de professeurs universitaires, les intervenants ont souligné que la Radio secrète avait éclairé la voie à la Révolution de libération en faisant résonner la voix du peuple algérien en lutte pour son indépendance à travers le monde. En effet, la Radio secrète, créée le 16 décembre 1956 par le défunt moudjahid Abdelhafidh Boussouf, a permis de faire entendre la voix de l'Algérie libre et combattante à travers le monde et de mettre en avant le droit du peuple algérien à l'indépendance et à la liberté, ont-ils souligné. Malgré ses équipements rudimentaires, la Radio secrète a réussi à contrer la propagande de la France coloniale et à mettre à nu ses pratiques barbares et ses exactions contre le peuple algérien, ont fait observer les intervenants. La conférence a, par ailleurs, été l'occasion de mettre en lumière le rôle des membres de ce média, à l'instar de Mohamed Soufi, Abdelmadjid Meziane, Zahir Ihaddaden, Reda Bencheikh, Abdelkader Hassani et Moussa Seddar, au service de la glorieuse Révolution, en contribuant à faire retentir la voix de l'Algérie combattante et à contrer la machine de propagande de la plus grande puissance coloniale de l'époque.

ESSAIS NUCLÉAIRES FRANÇAIS DANS LE DÉSERT ALGÉRIEN ENTRE 1960 ET 1966

## Le Gouvernement français interpellé par des rapporteurs onusiens

**Boualem B.**

Les essais nucléaires français dans le désert algérien entre 1960 et 1966, sont l'un des contentieux non encore aplanis entre l'Algérie et la France. Le fait que les archives de ces essais soient classées par le Parlement français dans la catégorie « incommunicable » témoigne de la volonté de la France de cacher et de conserver pendant longtemps cet héritage colonial, qui est pourtant l'un des principaux enjeux du travail mémoriel entre les deux pays. Jusqu'à présent, d'après des experts en la matière, les conséquences dramatiques de ces essais nucléaires, tant sur le plan sanitaire qu'environnemental, demeurent toujours présentes. Les retombées de ces essais sont tellement dramatiques que certains acteurs liés à ce dossier sont allés, en se référant au droit international humanitaire, jusqu'à les qualifier de « génocide ». Le rappel à l'ordre envoyé récemment par des rapporteurs de l'ONU à la France concernant ce dossier illustre son

importance et sa sensibilité. La France est, en effet, sommée d'assumer pleinement son mauvais passé nucléaire. Selon des sources médiatiques, le 13 septembre dernier, par le biais de sa mission auprès de l'Office des Nations Unies à Genève, le gouvernement français a été destinataire d'une correspondance le sommant de divulguer des informations sur ces essais nucléaires en terre algérienne, leurs conséquences sur l'homme et l'environnement à moyen et long terme, ainsi que les mesures prises pour indemniser les victimes. Corédigé par le Rapporteur spécial sur les droits de l'homme et les déchets dangereux, le Dr Marcos Orellana, le Rapporteur spécial sur la promotion de la vérité, de la justice, de la réparation et des garanties de non-répétition, le professeur Fabian Salvioli, et l'experte indépendante sur les droits des personnes âgées, Claudia Mahler, cette correspondance qui s'ouvre sur un rappel historique de ces essais qui ont débuté avec « la Gerboise Bleue », s'étale sur les conséquences

importantes sur l'environnement et sur la santé de la population locale, qui s'étendent sur plusieurs générations, et s'achève en recommandant à la France d'assumer ses responsabilités notamment en décontaminant les sites contaminés et en indemnisant les victimes. Selon les rapporteurs onusiens, ces essais ont laissé des conséquences considérables. Des centaines de kilomètres de zones contaminées, des centaines de personnes, qu'elles soient militaires ou civiles, touchées et développant différents cancers, et d'autres ayant perdu la vie sans que justice ne leur soit rendue. En plus de déclasser les archives liées à ces essais, la France est appelée à procéder au nettoyage des zones d'enfouissement des déchets radioactifs provenant des explosions, à la décontamination des zones encore touchées par la radioactivité et à l'indemnisation de l'ensemble des victimes. Il est vrai que, depuis la loi dite Morin adoptée en janvier 2010, la France a pris des engagements répétés pour resti-

tuer les archives liées à ces explosions nucléaires, réhabiliter les sites où se sont déroulés les essais, et indemniser les victimes, mais, jusqu'à présent, hormis de jolis discours, rien de sérieux n'est engagé, pour la prise effective de ce dossier. L'Algérie a créé en 2021 l'Agence nationale de réhabilitation des anciens sites d'essais et d'explosions nucléaires français dans le Sud algérien, placée sous la tutelle du ministre de l'Énergie, mais pour remplir sa mission, cette agence doit disposer de toutes les cartes et données sur les sites d'enfouissement des déchets contaminés, radioactifs ou chimiques ainsi que de la description minutieuse de tout ce qui a trait à ces déchets ainsi qu'aux matériaux employés pour les cacher. Or, la France refuse toujours de divulguer les informations sur ces essais nucléaires menés à partir de 1960 jusqu'à 1966. L'interpellation des rapporteurs de l'ONU, décidera-t-elle enfin la France à assumer ses responsabilités ?

B. B.

TEL-AVIV - DUBLIN

## Une rupture diplomatique aux allures de bras de fer européen

Aïda Mouni

Une crise diplomatique majeure agite les relations entre l'entité sioniste et l'Irlande cette semaine. Dimanche 15 décembre 2024, le ministère sioniste des Affaires étrangères a annoncé la fermeture de son ambassade à Dublin, accusant l'Irlande de mener une politique «anti-israélienne». Cette décision, inédite dans l'histoire récente des relations bilatérales entre les deux parties, a été justifiée par des déclarations virulentes de Gideon Saar, ministre sioniste des Affaires étrangères. Il reproche à l'Irlande de «franchir toutes les lignes rouges», citant des actions «antisémites» et une rhétorique «hostile» à l'entité sioniste. Cette escalade intervient dans un contexte déjà tendu. L'Irlande a récemment reconnu un État palestinien, une initiative qui s'inscrit dans une dynamique européenne critique envers la politique sioniste dans les territoires occupés. De plus, Dublin soutient une procédure intentée par l'Afrique du Sud devant la Cour internationale de justice (CIP), accusant l'occupant sioniste de «génocide» à Gaza. Depuis octobre 2023, les tensions se sont intensifiées après l'offensive militaire sioniste massive contre Gaza, déclenchée en réponse à une attaque coordonnée par le Hamas. Cette riposte, caractérisée par des bombardements de grande ampleur, a plongé la population palestinienne dans une crise humanitaire d'une gravité sans précédent, marquée par des milliers de morts, des infrastructures détruites et des déplacements massifs. Les critiques internationales envers l'occupant sioniste pointent une utilisation disproportionnée de la force, tandis que la politique de blocus sur Gaza continue d'étrangler les conditions de vie des Palestiniens, aggravant leur désespoir et leur isolement. La réaction irlandaise à cette fermeture a été rapide. Le Premier ministre Simon Harris a qualifié la décision d'«injustifiée et regrettable», rejetant fermement les accusations d'antisémitisme. Il a également rappelé que son pays continuera à défendre une approche basée sur le droit international et les droits humains. En parallèle, il a évoqué la possibilité de nouvelles initiatives diplomatiques pour répondre à cette crise sans précédent. Cette rupture symbolique pourrait avoir des répercussions au-delà des relations bilatérales, affectant les alliances diplomatiques de l'entité sioniste avec l'Europe. Pendant que l'Irlande critique ce qu'elle perçoit comme des violations des droits de l'homme à Gaza, l'ogre sioniste justifie ses actions par des impératifs sécuritaires.

### SECTEUR DE HOUZA

## L'Armée sahraouie cible une base des forces d'occupation marocaines

Les unités de l'Armée populaire de libération sahraouie (APLS) ont ciblé une base de l'armée d'occupation marocaine dans la région d'Ahricha Dirt relevant du secteur de Houza, indique la Direction centrale du commissariat politique de l'Armée sahraouie dans un communiqué militaire.

«L'Armée sahraouie poursuit ses attaques contre les positions et retranchements des forces d'occupation marocaines dans plusieurs bases ennemies», selon le communiqué rappor-

té dimanche par l'agence de presse sahraouie (SPS). Des détachements avancés de l'APLS ont ciblé par d'intenses bombardements une base des forces d'occupation marocaines dans la zone d'Ahricha Dirt, dans le secteur de Houza, «infligeant de lourdes pertes à l'armée d'occupation marocaine», ajoute la même source. «Les opérations militaires de l'Armée sahraouie se poursuivent contre les bases et retranchements des forces d'occupation marocaines, le long du mur de la honte», a conclu le communiqué.

PROJET DE LOI SUR LE DROIT DE GRÈVE AU MAROC

## Sit-in aujourd'hui devant le Parlement pour dénoncer une loi «restrictive»

*Le Syndicat national du travail au Maroc (UNTM) appelle à une large mobilisation pour s'élever contre «l'entêtement du gouvernement à maintenir ce projet de loi malgré le rejet massif de ses amendements par les organisations sociales, politiques et des droits humains».*

Opposées fermement au projet de loi sur le droit de grève présenté par le gouvernement, des organisations syndicales marocaines appellent à un sit-in pour aujourd'hui devant le Parlement à Rabat pour dénoncer «l'entêtement» du gouvernement à maintenir un projet de loi «restrictif» et «contraire aux conventions internationales». Le Syndicat national du travail au Maroc (UNTM) appelle à une large mobilisation, pour s'élever contre «l'entêtement du gouvernement à maintenir ce projet de loi malgré le rejet massif de ses amendements par les organisations sociales, politiques et des droits humains». Dans son appel à protester contre ce projet de loi qu'il juge «restrictif» et «contraire à la Constitution ainsi qu'aux conventions internationales», ce syndicat exhorte également le gouvernement à «cesser de marginaliser les centrales syndicales» et de «chercher un compromis avec toutes les parties concernées». L'UNTM est soutenue, dans cette action, par l'Organisation démocratique du travail (ODT) qui a également lancé un appel urgent à ses membres ainsi qu'à l'ensemble des salariés et des catégories professionnelles pour une participation massive au sit-in en question. Cette organisation a dénoncé, dans un communiqué, l'«entêtement du gouvernement et son refus de s'engager dans un dialogue social, tout en tentant d'imposer un projet de loi criminalisant le



droit de grève, un droit arraché après des décennies de lutte des syndicats». Pour l'ODT, ce projet constitue «une atteinte directe à un droit constitutionnellement garanti» et «une violation flagrante des conventions internationales ratifiées par le Maroc, en particulier les conventions 87 et 98 de l'Organisation internationale du travail (OIT). Ce syndicat a exhorté le gouvernement à «retirer ce projet de loi» et à «s'attaquer aux causes profondes des grèves, notamment en respectant le code du travail, en renforçant la protection sociale en augmentant le salaire minimum, en garantissant la stabilité de l'emploi et en instaurant des mécanismes d'indemnisation en cas de perte d'emploi ou de chômage».

Le projet de loi sur le droit de grève, présenté au Parlement alors que les consultations et négociations avec les syndicats n'étaient pas encore terminées, suscite des inquiétudes croissantes parmi les acteurs syndicaux marocains qui y voient une menace pour un des droits les plus fondamentaux des travailleurs. Cet «empressement» inquiète

quant à la protection des droits des travailleurs et à la conformité de cette législation avec les normes internationales en matière des droits de l'Homme. L'UMT a mis en garde, à ce titre, contre l'emploi de formules ayant une connotation «punitif» susceptibles de dissuader les travailleurs de recourir à la grève, soulignant l'inquiétante tendance à instaurer des sanctions sévères contre les syndicats et les grévistes. «Près d'un sixième des articles est dédié aux sanctions pécuniaires, aux peines d'emprisonnement et aux amendes visant les syndicalistes et les organisations syndicales», note l'UMT avec préoccupation. S'opposant «fer-

ment» à l'inclusion de sanctions pénales dans le projet de loi, cette organisation syndicale affirme que cela «constituerait une violation des droits fondamentaux des travailleurs». Ce syndicat a dénoncé en particulier les articles 18 et 19 qui bafouent, selon lui, les droits des salariés. L'article 18 soulève ainsi des inquiétudes sur la liberté d'expression et d'action des travailleurs. L'article 19 pose également un problème majeur, relève l'UMT, dans la mesure où il confère au Chef du gouvernement le pouvoir d'interdire ou de suspendre des grèves. Pour le syndicat, «cet article crée un conflit d'intérêts évident».

Avec APS

### AU ROYAUME

## La plus grande association de défense des droits humains apporte son soutien aux Sahraouis

Le président de la Société marocaine des droits de l'homme, Aziz Ghali, a confirmé que la position de son association sur la question du Sahara occidental est «claire» et qu'il s'agit du droit du peuple sahraoui à l'autodétermination, soulignant que le conflit dans cette région «n'est pas résolu comme le préconise le Makhzen», ajoutant : «Nous soutenons une solution négociée entre les deux parties au conflit (Maroc et Front Polisario) qui satisfait toutes les parties (...), et «ce n'est pas dans le cadre du plan d'autonomie que souhaite le

Maroc». Il a poursuivi en disant : «Les Nations unies mettent l'accent sur la négociation, ce qui signifie que le conflit n'est pas réglé», soulignant que la référence juridique de l'association sur le Sahara occidental est la référence internationale et que la solution doit être trouvée dans le cadre de la négociation. Le même intervenant a souligné que l'association utilise le terme «peuple sahraoui» dans ses déclarations par conviction, et considère également les détenus du camp «Gdeim Izik» comme des détenus politiques qui doivent être libérés.

## DÉVELOPPEMENT DES COMPÉTENCES D'ALGERAC Clôture de la formation des formateurs

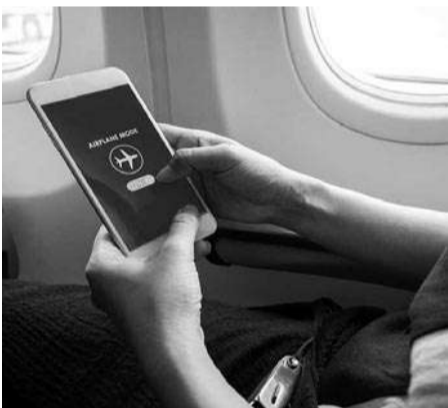


L'Organisme Algérien d'Accréditation ALGERAC a achevé avec succès une session de formation stratégique, destinée à ses formateurs et intervenants, marquant une nouvelle étape de son engagement envers la qualité et la performance. "Du 01 au 05 décembre 2024, les bénéficiaires ont suivi un programme intensif combinant théorie et pratique leur permettant d'acquérir des

compétences pédagogiques et méthodologiques modernes, nécessaires pour répondre à la demande croissante en formation dans le domaine de l'accréditation", indique l'ALGERAC. Les formations dispensées par ALGERAC sont désormais, animées par une nouvelle génération de formateurs qualifiés et équipés pour transmettre efficacement, les bonnes pratiques ainsi que la

compréhension approfondie des exigences des normes internationales liées à l'accréditation. À travers cette démarche et en investissant dans le développement de sa ressource humaine, ALGERAC réaffirme son engagement à soutenir les organismes d'évaluation de la conformité et à contribuer ainsi à garantir la qualité, la fiabilité et la conformité à l'échelle nationale.

## Il n'est plus obligatoire de mettre son smartphone en «mode avion»



La règle du "mode avion obligatoire" à bord des avions a été longtemps en vigueur, mais elle évolue. Voici les raisons pour lesquelles cette pratique pourrait devenir moins systématique, selon Air Journal :

Amélioration des technologies: les avions modernes sont équipés de systèmes de navigation et de communication de plus en plus robustes et résis-

tants aux interférences électromagnétiques. Ces systèmes sont conçus pour fonctionner de manière stable, même en présence des faibles émissions des téléphones portables. Puissance réduite des émissions: les téléphones portables émettent aujourd'hui des ondes de puissance bien inférieures à celles des premiers modèles. Ce faible niveau d'émission réduit considérablement le risque d'interférence avec les systèmes de bord. Mode avion amélioré: le mode avion lui-même a évolué. Sur de nombreux appareils, il est possible de sélectionner les fonctionnalités que l'on souhaite désactiver (Wi-Fi, Bluetooth, etc.). Cela permet une utilisation plus flexible tout en minimisant les risques d'interférence. Essais et expérimentations: plusieurs compagnies aériennes ont mené des essais pour autoriser l'utilisation du téléphone en mode avion pendant certaines phases du vol. Les résultats de ces essais sont encourageants et pourraient conduire à une évolution des réglementations.

## La société ONAB Nutrition expose les bienfaits du maïs

Le maïs est une céréale largement utilisée dans l'alimentation animale en raison de ses nombreux avantages, selon la société ONAB nutrition. Source d'énergie : Riche en glucides, le maïs fournit l'énergie nécessaire aux ruminants et aux volailles. Facile à digérer : Sa composition favorise une assimilation rapide des nutriments. Amélioration de la productivité : le maïs contribue à une prise de poids optimale chez les animaux, améliorant ainsi la production de viande, de lait ou d'œufs. ONAB Nutrition parle également du phosphate monocalcique qui présente, selon cette société, de nombreux avantages pour l'alimentation animale : source essentielle de calcium et de phosphore pour renforcer les os et soutenir le métabolisme ; prévention des troubles osseux, comme le rachitisme,



chez les animaux ; contribution à une croissance saine et à un développement optimal, notamment chez les jeunes animaux ; amélioration de la reproduction grâce à son impact sur la fertilité et l'énergie cellulaire ; facilitation de l'absorption des nutriments grâce à une

meilleure digestibilité ; Prévention efficace des carences en calcium et en phosphore. La société conseille aux clients souhaitant acheter ces matières de se rendre directement dans ses unités portuaires de Skikda, d'Oran, d'Alger et de Béjaïa.

## 8<sup>e</sup> édition «Agro Souf»: valoriser le potentiel agricole des régions sahariennes



La 8<sup>e</sup> édition du Salon national «Agro Souf», axée sur l'agriculture saharienne, est organisée à El-Oued du 16 au 19 décembre. Les participants, des entreprises économiques publiques et privées ainsi que des organismes d'appui à l'agriculture, dans ses volets végétal et animal, exposent

leurs produits et leur savoir-faire visant l'amélioration des rendements agricoles.

Le salon a pour but de valoriser le potentiel agricole des régions sahariennes ainsi que les leviers d'accompagnement des agriculteurs et de promotion de l'invest-

tissement agricole, dans la perspective de concrétiser le programme national visant l'extension des superficies irriguées, notamment dans le cadre des cultures stratégiques, et ainsi la contribution à la dynamique économique nationale à travers l'encouragement de l'exportation du produit agricole.

L'objectif de cette exposition est de mettre en lumière les mécanismes d'accompagnement et de soutien mis en place par le secteur au profit des agriculteurs afin de leur permettre d'améliorer la production en termes de quantité et de qualité, et d'ouvrir de nouvelles opportunités de concurrence dans le marché international, ont souligné les organisateurs.

## Dzair Creative'Ad Awards: Algérie Télécom remporte deux prix

À l'occasion de la cérémonie organisée, le 13 de ce mois, dans le cadre de la 2<sup>e</sup> édition Dzair Creative'Ad Awards, Algérie Télécom annonce que sa campagne publicitaire intitulée «Main dans la main, nos horizons n'ont pas de limites», qui a été projetée pendant le mois sacré du Ramadan 2024, a remporté deux prix : «Meilleur film publicitaire de l'année» et le prix «Choix du public», attribué sur la base des votes du public. "Nous sommes

honorés et heureux d'annoncer que notre film publicitaire «Main dans la main, nos horizons n'ont pas de limites», qui a été projeté pendant le mois sacré du Ramadan 2024 et réalisé en collaboration avec une jeune agence de communication algérienne, a remporté deux prix : «Meilleur film publicitaire de l'année» et le prix «Choix du public», attribué sur la base des votes du public", indique AT, qui poursuit "Ces récompenses renforcent notre

détermination à continuer de réaliser des projets innovants et créatifs qui marquent les esprits et soulignent notre rôle de contributeur majeur au développement technologique et social en Algérie". Dzair Creative Ad Awards est un événement qui met en avant le talent créatif des agences de publicité algériennes. Cette compétition annuelle réunit les meilleures agences publicitaires du pays pour célébrer la créativité et l'innovation

dans la publicité. Les participants à la compétition sont les agences publicitaires de toutes tailles et de tous secteurs en Algérie, chacune soumettant une ou plusieurs campagnes publicitaires pour être évaluées par un panel de juges expérimentés ainsi que le grand public avec un système de vote. Les Dzair Creative Ad Awards offrent une occasion unique d'avoir une évaluation objective et impartiale de vos campagnes publicitaires.

**L'EXPRESS**



Quotidien national d'information édité par la

**SARL ADRA COM**

Adresse : Maison de la presse  
Abdelkader Safir,  
02 Rue Farid Zouiouache,  
Kouba, Alger  
Tel/Fax administration  
et publicité: 023.70.99.92

DIRECTEUR HONORAIRE:  
**ZAHIR MEHDAOUI**

DIRECTEUR DE LA PUBLICATION

**RABAH YUCEF RABAH**

DIRECTEUR DE L'ADMINISTRATION  
ET DES FINANCES  
**NOURDINE BRAHMI**

Redaction@lexpressquotidien.dz  
www.lexpressquotidien.dz  
TEL/fax: 023.70.99.92  
Service-pub@lexpressquotidien.dz

**Impression:**  
Société d'Impression  
d'Alger (SIA)  
**Diffusion:**  
Media Distribution

«POUR VOTRE PUBLICITÉ S'ADRESSER À:  
L'Entreprise Nationale  
de communication d'Édition  
et de Publicité»

Agence ANEP 01, Avenue Pasteur Alger

Tel : 020.05.20.91/020.05.10.42  
Fax : 020.05.11.48 / 020.05.13.45  
020.05.13.77

Email : agence.regie@anep.com.dz  
Programmation.regie@anep.com.dz  
agence.oran@anep.com.dz  
agence.annaba@anep.com.dz  
agence.ouargla@anep.com.dz  
agence.constantine@anep.com.dz

VIOLENCES FAITES AUX FEMMES ET AUX FILLES

## Plus de 730 millions de femmes victimes dans le monde

Si ce chiffre représente près d'une femme sur cinq, la situation est plus grave pour la frange des adolescentes, dans la mesure où un tiers (1 sur 3) des filles en sont victimes. Des données révélées lors de journée d'information et de sensibilisation sur le rôle des médias dans et la lutte contre les violences faites aux femmes et aux filles.

Une rencontre organisée par le Fonds des Nations Unies pour la population (Unfpa), en partenariat avec le ministère de la Communication et avec le soutien financier du gouvernement du Royaume des Pays-Bas. Étaient représentés les ministères des Affaires étrangères, de la Santé et de la Justice, ainsi que les corps de sécurité Gendarmerie et Sûreté nationales, en plus de représentants du mouvement associatif. Des journalistes y ont également participé.

Cet événement s'inscrit dans le cadre de la campagne annuelle des 16 jours d'activisme (du 25 novembre au 10 décembre 2024), pour lutter contre ce fléau. Il vise à créer une synergie entre les différents acteurs impliqués dans cette lutte et à présenter aussi les différentes approches institutionnelles de ces derniers.

Au cours de cette journée, l'importance de la participation des médias a été hautement soulignée. Elle constitue, en effet, un mécanisme important pour informer/éduquer l'opinion publique, démanteler les préjugés stéréotypés et promouvoir des comportements respectueux, ainsi que pour sensibiliser à la manière dont cette question majeure devrait être traitée.

A ce titre, il est attendu que les professionnels des médias comprennent mieux les mécanismes institutionnels de lutte contre ce type de violence, renforcent les liens entre leur corporation et les autres acteurs, formulent des recommandations pratiques pour améliorer la couverture médiatique et créent un réseau informel d'échange entre tous les intervenants. Il est, ainsi, recommandé le renforcement du rôle des médias non pas comme un vecteur de messages, mais plutôt comme acteur à part entière de changement dans cette lutte.

A cette occasion, Mme Faiza Bendris, cheffe de bureau UNFPA Algérie, a insisté sur la désignation des mêmes personnes à chaque activité par les institutions, organismes et surtout médias pour qu'il y ait un suivi. Elle a rappelé l'adhésion de l'Algérie à l'initiative de la fin de la violence contre les femmes et les filles (prise sous l'égide des Nations unies), à l'horizon 2030. Elle fait part en outre de la réalisation d'un mapping (une sorte d'annuaire) regroupant tous les acteurs, entités, projets, mécanismes... etc concernés/impliqués dans la lutte contre la violence faite aux femmes et aux filles. La représentante du ministère de la Justice, Mme Aissou, a décortiqué les types de violences (verbale, corporelle, sexuelle et économique). Elle a présenté les articles interdisant la violence et les sanctions contre ceux qui en sont responsables, contenus dans la Constitution et différentes lois. La représentante de la Sûreté nationale, Mme Yasmine Khouas, a mis en avant le dispositif d'aide aux femmes violentées, notamment, numéros vert et d'urgence, cellules de communication, créneaux de passage dans les médias et pages de réseaux sociaux. A signaler, enfin, que les recommandations des travaux de cette journée seraient remises au ministère de la Communication. Celui-ci devrait, à son tour, les communiquer aux médias. **L.F.**

EDUCATION

# Examen des dossiers urgents

Le ministre de l'Éducation nationale, Mohammed Seghir Sadaoui, a présidé une visioconférence nationale consacrée à l'examen d'une série de dossiers urgents et importants, a indiqué un communiqué du ministère.



Les travaux de cette conférence se sont déroulés en présence de cadres de l'administration centrale, du directeur de l'Office national des examens et concours, et de celui de l'Office national d'enseignement et de formation à distance, ainsi que des directeurs de l'éducation. Des instructions et des directives ont été données concernant "l'élection des commissions de wilaya et de la commission nationale des œuvres sociales, le suivi du programme des célébrations commémorant le 70<sup>e</sup> anniversaire de la guerre de Libération, le suivi des travaux de fin d'exercice du premier trimestre et la clôture de l'exercice financier, les rencontres de concertation avec les organisations syndicales agréées

auprès du secteur... etc", ajoute le communiqué.

Le ministre a insisté sur la nécessité pour le directeur de l'éducation de "superviser personnellement la tenue des réunions avec les directeurs des établissements scolaires et les présidents des bureaux locaux des organisations syndicales agréées, afin d'expliquer les dispositions de la circulaire régissant la première phase de l'élection des commissions de wilaya et de la commission nationale des œuvres sociales.

Les directeurs des établissements scolaires devront les expliquer à leur tour à leurs personnels".

Sadaoui a donné des instructions concernant "l'achèvement des travaux de fin d'exercice du 1<sup>er</sup> trimestre,

en veillant au respect des délais liés à la saisie des notes sur la plateforme numérique du secteur et aux dates des conseils de classe, afin de permettre aux parents de recevoir les bulletins de notes de leurs enfants lors de la journée portes ouvertes, prévue pour le jeudi 19 décembre 2024".

Le ministre s'est enquis de "l'état de parachèvement des procédures liées aux opérations financières pour l'exploitation des aides financières supplémentaires accordées aux établissements scolaires". Il a ordonné "l'exploitation optimale de l'aide financière accordée pour la prise en charge des bibliothèques des établissements scolaires nouvellement créés", soulignant la nécessité

de profiter des vacances d'hiver pour l'entretien des établissements scolaires".

Concernant la relation avec les partenaires sociaux, il s'est dit convaincu que "le dialogue et l'action participative sont le moyen le plus efficace pour parvenir à une approche saine de la gestion du secteur pour remédier aux éventuelles lacunes et renforcer les points forts".

Sadaoui a également évoqué les problématiques de "la cantine scolaire, la sensibilisation aux dangers du monoxyde de carbone, le chauffage, les logements de fonction et autres". Il a instruit et ordonné "de prendre toutes les précautions pour veiller à la sécurité de nos élèves, des personnels du secteur".

APN

## Baddari présente un exposé sur l'état de son secteur

La Commission de l'éducation, de l'enseignement supérieur, de la recherche scientifique et des affaires religieuses de l'Assemblée populaire nationale (APN) a écouté, lundi, un exposé présenté par le ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique, Kamel Baddari, sur l'état du secteur.

Le président de la Commission, M. Afif Bleila a affirmé que cette rencontre s'inscrit dans le cadre de "la promotion des passerelles de communication entre le

Parlement et le Gouvernement" et constitue "une opportunité pour s'informer sur l'état du secteur, les efforts consentis pour sa promotion et l'adoption du processus de transformation numérique en vue de parvenir à une université de quatrième génération". A cette occasion, M. Baddari a indiqué que le secteur repose sur trois axes stratégiques : l'ouverture sur l'environnement socioéconomique, le développement de l'enseignement des sciences, des technologies et des mathématiques,

ainsi que le renforcement du rôle de l'université en tant que moteur de l'économie innovante pour qu'elle soit active et créatrice de richesse.

Dans ce cadre, le ministre a fait savoir que son secteur œuvre, à partir de cette année, à s'orienter vers une "université de quatrième génération, interconnectée, créatrice de richesse, innovante dans le domaine économique et ouverte sur son environnement socioéconomique et sur le monde".

## Saisie de plus de 16000 comprimés psychotropes

Les services de la Sûreté d'Alger ont procédé, la semaine dernière dans des opérations distinctes, à la saisie de plus de 16000 comprimés psychotropes et à l'arrestation de 11 individus activant dans le cadre de réseaux criminels organisés spécialisés dans le trafic de drogue et de psychotropes, indique, lundi, un communiqué des mêmes services. Ceux-ci, sont représentés par la première circonscription de la Police judiciaire d'Alger centre et la Brigade de la Police judiciaire de Sidi M'hamed. Ces opérations ont été enclenchées suite

à "l'exploitation d'informations sécuritaires parvenues aux mêmes services, selon lesquelles des individus s'adonnaient au trafic de drogue et de psychotropes de différents types au niveau de plusieurs quartiers d'Alger". Ainsi, la Police judiciaire a mené des opérations d'investigations ayant permis l'identification des mis en cause", a ajouté la même source.

"En coordination avec le parquet territorialement compétent, des opérations policières ont ciblé des points noirs au niveau de ces quartiers avec l'arresta-

tion des suspects, ainsi que d'autres acolytes". Ces opérations se sont soldées par "l'arrestation de 11 individus dont des repris de justice, la saisie de (16797) comprimés psychotropes, d'une somme en monnaie nationale de 109,2 millions de centimes issue des revenus du trafic de ces poisons, et de 3 véhicules touristiques", selon le même document. A cet effet, "les mis en cause ont été déférés devant le parquet territorialement compétent conformément aux dispositions de procédure pénale", conclut le communiqué.

DOUANES

# Généralisation du système électronique pour les voyageurs

La Direction générale des Douanes avait lancé, le 1<sup>er</sup> novembre dernier, le nouveau système d'information dédié aux voyageurs, permettant d'accéder aux services des titres de passage en douane (TPD) des véhicules et des déclarations, en ligne, de monnaie et d'objets de valeur, dans le cadre d'une série de prestations numériques offertes par ce système.

Le chef du projet de numérisation de l'administration des Douanes, Redouane Boutaleb, a estimé hier que les services des douanes ont atteint une étape significative dans le domaine de la digitalisation en développant les infrastructures et en mettant en place un centre de données, utilisant la connexion via le système de la fibre optique et le satellite algérien (Sat 1).

Lors de son intervention à la chaîne 1, M. Boutaleb a indiqué que "l'institution des Douanes a réussi à élaborer et à mettre à jour un nouveau système d'information qui est conforme aux normes en vigueur par l'organisation mondiale des douanes". Concernant la généralisation du système électronique pour les voyageurs à travers les ports, les aéroports et les points de passage frontaliers, M. Boutaleb a révélé que l'administration des douanes a commencé à généraliser un système électronique pour les voyageurs, qui leur permet de soumettre des données relatives au document de transit pour les voitures, de déclarer les devises et tous les objets de valeur à distance en accédant au système numérique de la plateforme de la Direction générale des douanes. « Ce service a été généralisé dans les ports, les aéroports, les points de passage frontaliers sur tout le territoire national, et



progressivement, nous allons supprimer les déclarations en papier, qui causent généralement des files d'attente en raison de la lenteur des formalités douanières et des procédures de dédouanement pour les voyageurs et même pour les hommes d'affaires. », a-t-il précisé. Il a ajouté : « À ce jour, nous avons enregistré plus de 37 000 documents de transit pour les véhicules depuis la mise en service du système, en plus de 8 000 déclarations électroniques concernant la devise et d'objets de valeur. Nous espérons atteindre des niveaux plus élevés, d'autant plus qu'il existe une campagne de sensibilisation auprès des voyageurs pour présenter les avantages du nouveau système numérique ». M. Boutaleb a mis en garde les voyageurs contre le fait d'emporter à leur retour de voyage certains appareils sensibles, notamment les petits aéronefs appelés « drones », les appareils GPS, les jumelles, ainsi que les

marchandises à usage commercial. « Le système d'information fournit des services avec une grande facilité aux opérateurs économiques lors de l'exportation et de l'importation, afin qu'ils puissent souscrire à la déclaration à distance et soumettre les documents justificatifs sans avoir à se rendre aux bureaux de douane, en plus; ils peuvent suivre automatiquement et instantanément le processus de dédouanement », a-t-il indiqué. Le responsable a par ailleurs invité les voyageurs à s'inscrire préalablement sur la plateforme numérique du nouveau système d'information afin de préparer à l'avance la déclaration liée au titre avant d'arriver au bureau des douanes au poste frontalier ou au port, facilitant ainsi les procédures douanières et évitant les longues files d'attente. Les voyageurs peuvent également bénéficier de ces services en ouvrant un compte électro-

nique via le portail numérique du nouveau système d'information des douanes algériennes: <https://alces.douane.gov.dz>.

Il a souligné par ailleurs, que l'inscription sur le site était "facile et simple", ajoutant que "si le voyageur ne procède pas à l'inscription préalable, le processus de dédouanement sera retardé au niveau du poste-frontière, l'objectif étant d'atteindre un environnement numérique immatériel". À une question sur le projet de numérisation de la Direction générale des douanes de manière générale, M. Boutaleb a précisé que la direction a réalisé des progrès significatifs dans le processus de numérisation à travers le développement de l'infrastructure technologique, à savoir le centre des données (Data Center) et la modernisation du réseau de fibre optique et des communications via le satellite Alcomsat-1, qui couvre les postes douaniers éloignés, et à travers le développement des

logiciels à travers le nouveau programme "Alces". Actuellement, des cadres et des ingénieurs relevant de la direction suivent une formation pour gérer le système d'information et l'infrastructure, notamment le réseau de communication et le centre de données, de manière à garantir de meilleurs services numériques, notamment au profit des opérateurs économiques, des transitaires, des déclarants en douane, des banques et des entreprises portuaires. Il s'agit principalement du système de suivi des expéditions, du système de dédouanement électronique et du système de e-paiement, a-t-il fait savoir, soulignant que les opérations d'exportation et l'accompagnement des exportateurs figurent parmi les priorités de la Direction des douanes, ce qui ressort à travers la simplification et la facilitation des procédures douanières pour les exportateurs et de manière durable. **Inès B.**

MÉTÉROLOGIE

## L'organisation et le fonctionnement du Conseil national fixés par la loi

L'organisation et le fonctionnement du Conseil national de météorologie viennent d'être fixés par un décret exécutif qui est sorti dans le dernier numéro du journal officiel. Conformément aux dispositions de la loi, le Conseil est chargé de définir la politique nationale et les orientations générales en matière de météorologie et de veiller à sa mise en œuvre ; de veiller à l'harmonie du système national de météorologie avec les pratiques et évolutions au niveau international et de coordonner les activités des différents départements ministériels, dans le domaine de la météorologie. Il est chargé aussi d'adopter un programme de travail en relation avec le plan national de développement de la météorologie et d'évaluer sa mise en œuvre ; de mettre en œuvre et de sou-

nir toute initiative permettant de rationaliser, de promouvoir et de développer la météorologie. Les membres du conseil sont désignés pour un mandat d'une durée de trois (3) années, renouvelable par arrêté du ministre chargé de la météorologie, sur proposition des ministres et organismes dont ils relèvent. En cas d'interruption du mandat d'un membre, il est procédé à son remplacement dans les mêmes formes. Le membre nouvellement désigné lui succède jusqu'à l'expiration du mandat. Le conseil peut consulter et faire appel à toute institution, tout organisme ou expert reconnu, pouvant l'éclairer dans ses travaux. Le conseil procède à l'élaboration et à l'adoption de son règlement intérieur, à la majorité absolue de ses membres, au cours de la première ses-

sion ordinaire qui précise les modalités de son fonctionnement. Le règlement intérieur est soumis à l'approbation du ministre chargé de la météorologie. Le conseil se réunit en session ordinaire deux fois par an, sur convocation de son président. Il peut se réunir en sessions extraordinaires à la demande de son président ou des deux tiers (2/3) de ses membres.

Le conseil ne peut délibérer valablement qu'en présence des deux tiers (2/3) de ses membres. Si le quorum n'est pas atteint, le conseil est de nouveau convoqué dans les quinze (15) jours qui suivent la date de la réunion reportée, et délibère alors, quel que soit le nombre des membres présents. L'ordre du jour de chaque réunion est arrêté par le prési-

dent du conseil. Il est transmis à tous les membres, quinze (15) jours, au moins, avant la date de la réunion. Les avis et les recommandations du conseil sont adoptés à la majorité des voix de ses membres présents. En cas de partage des voix, celle du président est prépondérante. Les avis et les recommandations doivent être consignés dans un procès-verbal signé par les membres du conseil et communiqué au ministre chargé de la météorologie. Pour toute question spécifique, le conseil peut constituer en son sein des groupes de travail spécialisés. Le conseil adresse au ministre chargé de la météorologie, un bilan annuel de ses activités, qu'il soumet, à son tour, au Premier ministre ou au chef du Gouvernement, selon le cas. **I.B.**

TIARET

# Campagne de nettoyage des forêts urbaines

Des opérations de nettoyage sont organisées parallèlement, chaque semaine, pour sensibiliser la population, en intensifiant les campagnes d'information via la radio locale et les réseaux sociaux pour encourager la participation des citoyens, un appel qui a suscité une large mobilisation citoyenne.

Une vaste campagne de nettoyage volontaire des forêts urbaines entourant la ville de Tiaret a été organisée, samedi dernier. Le chef de daïra, Nouredine Lazreg. M. Lazreg a souligné que cette initiative, qui concerne les forêts de «Radar», «Kard» et «Chara», a été lancée sous le slogan «Samedi environnemental», en application des instructions du wali de la wilaya, Saïd Khalil, visant à améliorer le cadre de vie des citoyens en éliminant les points de dépôt illégaux des déchets à travers la wilaya. A cette occasion, plusieurs instances et secteurs ont pris part à cette campagne, tels que les directions de l'Environnement, des Travaux publics, la Direction des forêts, l'entreprise de nettoyage de la wilaya «Tiaret net», ainsi que l'entreprise de gestion des centres de stock



kage technique et le Parc municipal, en plus de plusieurs associations et citoyens. La campagne s'est concentrée sur le travail manuel pour ramasser les bouteilles et sacs plastiques, ainsi que l'utilisation d'engins pour collecter les déchets ménagers en décomposition, particulièrement dans les quartiers

«Abidia» et «Chara» situés près des forêts, selon M. Lazreg. Les autorités locales organisent, parallèlement, des opérations de nettoyage, chaque semaine, pour sensibiliser la population, en intensifiant les campagnes d'information via la radio locale et les réseaux sociaux pour encourager la participation des

citoyens, un appel qui a suscité une large mobilisation citoyenne. Au cours des deux dernières semaines, des opérations de nettoyage ont été effectuées dans les quartiers situés le long des voies d'accès de la ville, notamment les quartiers «Oued Talba», «Louz», «Sanawber» et «Toufah».

SÉTIF

## 15 COMMUNES ALIMENTÉES EN EAU POTABLE À PARTIR DU BARRAGE DRAË EDDIS

Un projet portant sur l'alimentation en eau potable (AEP) de 15 communes de la wilaya de Sétif, à partir du barrage Draï Eddis, dans la commune de Tachouda (est de Sétif), sera lancé «avant fin mars 2025». C'est ce qu'a affirmé, dimanche, le directeur de l'Hydraulique, Nadji Bencheriet. «Le ministère de l'Hydraulique a récemment libéré le cahier des charges relatif à l'opération de soutien et de sécurisation de l'AEP des habitants de 15 communes depuis le barrage de Draï Eddis, ce qui permet le lancement des travaux avant la fin du 1er trimestre 2025», a déclaré le même responsable. M. Bencheriet a précisé que les communes devant bénéficier de ce projet sont

celles d'Ain Sebt, de Beni Aziz, de Maaouia, de Dehamcha, d'Ain El Kebira, de Djemila, de Babor, de Serdj El Ghoul, de Tachouda, de Beni Fouda, d'El Eulma de Guelta Zerga, de Bellaâ, de Bir El Arch et de Bazer-Sakra. Selon le directeur de l'Hydraulique, cet important projet sera soutenu, dans une première phase, par la construction d'une station de traitement des eaux d'une capacité de 136.000 m<sup>3</sup>/jour, d'un réservoir de 20.000 m<sup>3</sup> et d'une station de pompage, avant la réalisation, dans une seconde phase, de 140 km de conduites de différents diamètres, de 3 stations de pompage et de 14 réservoirs d'une capacité totale de 85.000 m<sup>3</sup>, en plus d'un système de contrôle à distance. Pour rap-

pel, ce projet s'inscrit dans le cadre du système des grands transferts vers la région des Hauts-plateaux qui comprend le transfert Nord-ouest depuis le barrage de Tichy-Haf (Béjaïa) vers 6 réservoirs de la région nord-ouest de Sétif (mis en service en avril 2024), suivi du transfert ouest depuis le barrage d'Ighil-Emda, près de Kherrata (Béjaïa) vers le barrage de Mahouane, près de Sétif, principal fournisseur d'eau potable pour la population de 11 communes de Sétif, mise en service en février 2019. S'agissant du transfert Est, à partir du barrage d'Erraguène vers l'ouvrage hydraulique de Tabellout (Jijel) et de là vers le barrage de Draï Eddis.

### A EL TARG : 9 NOUVEAUX DISTRIBUTEURS AUTOMATIQUES DE BILLETS DE BANQUE À METTRE EN SERVICE DÉBUT JANVIER

Neuf nouveaux distributeurs automatiques de billets de banque (DAB) seront mis en service à compter du début janvier 2025 dans neuf communes de la wilaya d'El Targ, a indiqué dimanche la chargée de communication de l'unité locale d'Algérie Poste, Metiri Ambra. Selon la même source, le réseau postal renforcera ses structures fixes à travers les localités reculées de la wilaya par la mise en service, à compter du mois prochain, de neuf distributeurs automatiques de billets de banque dans un souci d'amélioration des prestations, de renforcement de la couverture des besoins des citoyens et de modernisation. Les communes concernées par cette opération du plan de développement des ser-

vices postaux 2025 sont Zitouna, Oued Zitoun, Bouhadjar (cité Dembri Messaoud), Bougous, El Kala (cité Boutela Abdallah), Raml Souk, Berrihane, Chefia, Besbès (cité Daghoussa), selon la même source. D'autre part, le projet de déploiement de la technologie FTTH par fibre optique a concerné à ce jour 173 cités des diverses communes de la wilaya, a indiqué de son côté, Tarek Chabi, représentant de la direction de la poste et des télécommunications de la wilaya qui a affirmé que cette opération de développement du réseau d'internet haut débit sera poursuivie pour toucher tous les habitants de la wilaya par le renforcement de l'infrastructure de base numérique.

GHARDAÏA

### RÉCOLTE DE PLUS DE 6.900 QUINTAUX D'ARACHIDES

Une récolte de 6.990 quintaux (QX) d'arachides a été réalisée au terme de la campagne de cueillette de l'actuelle saison (2024-2025) dans la wilaya de Gharadaïa. C'est ce qu'a indiqué la direction locale des Services agricoles (DSA). Cette production est réalisée sur une surface irriguée de 368 hectares (ha), soit un rendement de près de 19 QX/ha, en hausse par rapport à la saison écoulée (352 ha), a indiqué le chargé des statistiques à la DSA, Khaled Djebrit. Le même responsable a imputé cette amélioration de la production à l'intérêt accordé par les services agricoles à ce segment cultural, source vivrière pour de nombreuses familles dans les zones rurales de la wilaya. Cette culture n'a cessé ces dernières années de gagner du terrain au niveau des exploitations agricoles, notamment celles localisées dans les régions de Seb-Seb et Mansoura, aux importantes potentialités productrices d'arachides. La culture des arachides, appartenant à la famille des légumineuses, s'effectue sur un sol sablonneux irrigué, aidé en cela par des conditions naturelles favorables, notamment la disponibilité de la ressource hydrique et l'ensoleillement.

### RESTAURATION DU «PALAIS DU BEY» D'ORAN

#### LANCEMENT IMMINENT DES TRAVAUX

Les travaux urgents de restauration du monument historique «Palais du Bey» (Kasr El Bey) situé dans le vieux quartier de «Sidi El-Houari» à Oran, classé au patrimoine national, débuteront bientôt, a indiqué la direction locale de la culture et des arts. L'entreprise qui sera en charge de ces travaux a récemment été choisie, après avoir achevé toutes les procédures nécessaires à la mise en uvre de cette opération visant à préserver ce site historique, a précisé à l'APS le responsable du service du patrimoine, M. Barka Djamelddine. Cette opération concernera l'ensemble des annexes du «Palais du Bey», ainsi que le divan, la salle préférée et d'autres espaces, a ajouté M. Barka, précisant que la durée des travaux urgents pour ce site historique a été fixée à 12 mois. Selon des sources historiques, le «Palais du Bey» date de l'époque ottomane et a été construit par le Bey Mohamed Benothmane en 1792. Ce site, qui couvre une superficie de 5,5 hectares, comprend le divan, le pavillon préféré, les jardins et d'autres installations. Le «Palais du Bey» fait partie des monuments inscrits dans les circuits touristiques d'Oran, attirant de nombreux visiteurs venus de diverses régions du pays, ainsi que des touristes étrangers.

PUBLICITÉ

مكتب التوثيق للأستاذ: طراد إسماعيل  
18 شارع ابن رشد مقبية  
13300 ولاية تلمسان

إعلان عن بيع بالمزاد العلني  
لعقار ملك لمحجور عليهم

تنفيذا لرخصة التصرف في حق المحجور عليهم بن علي خيرة بنت حامد، بن علي محمد ولد عبد الرحمان، بن علي نورية بنت حامد الصادرة من رئيس محكمة مغنية بتاريخ 25 ماي 2023 رقم الترتيب 23/00245، 18 ماي 2023 رقم الترتيب 23/00234، 21 مارس 2024 رقم الترتيب 24/00175، طبقا للمواد 88، 89، 90، 95 و100 من قانون الأسرة، سيبرع بمكتنبا يوم الخميس والعشرون ديسمبر ألفين وأربعة وعشرون (2024/12/25) البيع بالمزاد العلني للحقوق العقارية المملوكة للمحجور عليهم بن علي خيرة بنت حامد، بن علي محمد ولد عبد الرحمان، بن علي نورية بنت حامد تأخذ من قطعة أرض فلاحية كتانية بلدية ودائرة سيوة ولاية تلمسان، بالمكان المسمى «الشريعة»، مساحتها الإجمالية تسعة هكتارات خمسة أرا (09م<sup>2</sup>) حسب وثائق منح الأراضي، تكون مجموعة ملكية رقم 13 من القسم رقم 02 من مخطط مسح الأراضي العام لبلدية صيرة.

للإعلان الموثق

مكتب التوثيق للأستاذ: طراد إسماعيل  
18 شارع ابن رشد مقبية  
13300 ولاية تلمسان

إعلان عن بيع بالمزاد العلني  
لعقار ملك لمحجور عليهم

تنفيذا لرخصة التصرف في حق المحجور عليها شيبورو رحمة بنت عبد القادر الصادرة من رئيس محكمة مغنية بتاريخ 29 أوت 2024 رقم الترتيب 24/00083، طبقا للمواد 88، 89، 90، 95 و100 من قانون الأسرة، سيبرع بمكتنبا يوم الثامن عشر ديسمبر ألفين وأربعة وعشرون (2024/12/18) البيع بالمزاد العلني للعقار المملوك للمحجور عليها شيبورو رحمة بنت عبد القادر: قطعة أرض صالحة للبناء كتانية بمريقة بلدية ودائرة مرسى بن مبيدي ولاية تلمسان، المسماة «القضية الفوقائية»، مساحتها خمسمائة وخمسة مترا مربعا وأربعين ديسمترا مربعا (505,40م<sup>2</sup>)، تحمل الرقم 06 من مخطط القسمة.

للإعلان الموثق



SMA

## Le 6<sup>e</sup> Forum arabe des louveteaux s'est ouvert hier à Alger

Les Scouts musulmans algériens (SMA) organisent le 6<sup>e</sup> Forum arabe des louveteaux du 16 au 23 décembre courant, sous le thème "Le monde de l'enfance, un monde merveilleux", a indiqué, dimanche, un communiqué de cette organisation.

Cet événement, qui sera organisé au Camp international des scouts à Sidi Fredj (Alger) sous l'égide de l'Organisation arabe de scoutisme, vise à "construire des ponts de communication et de coopération entre les enfants à travers des activités communes qui contribuent à diffuser la culture de scoutisme et à développer l'esprit arabe commun", a précisé le communiqué.

Cette rencontre a également pour but de "renforcer les valeurs scoutistes et sociétales à travers un programme varié aux louveteaux comprenant des activités éducatives, culturelles, sportives et touristiques qui aiguisent leurs compétences, mettent en valeur leurs talents et développent leurs capacités, tout en incarnant les notions de connaissance, de coexistence et de coopération".

Le Forum prévoit en outre "une série d'activités scoutistes dont la visite de sites et de monuments historiques, notamment "Maqam Echahid" (sanctuaire du martyr), le Jardin d'Essais, la Casbah, Djamaâ El-Djazair et la ville de Tipaza", selon la même source.

## TENUE À ALGER 6<sup>ème</sup> journée thématique sur la génétique en Néphrologie

La 6<sup>ème</sup> journée thématique sur la génétique en Néphrologie s'est tenue, dimanche à Alger, sous le thème "état actuel et perspectives futures", en présence de spécialistes nationaux et internationaux. Organisée par le CHU Béni Messous, les participants à cette journée ont abordé principalement la thématique de la néphropathie indéterminée, les maladies génétiques du rein ainsi que l'impact de la génétique sur la néphrologie, a indiqué le chef du service de néphrologie, dialyse et transplantation de cet établissement, Pr Messaoud Saïdani. Selon ce spécialiste, la rencontre à laquelle ont pris part le président de la Société algérienne de Néphrologie, Dialyse, Transplantation, Pr Tahar Rayane, et des spécialistes de l'Institut de pathologies et de génétique de Charleroi en Belgique- vise à "mettre en exergue le lien entre la génétique et les maladies du rein afin de pouvoir unifier les efforts entre les intervenants dans ces pathologies".

Elle tend également, à engager la réflexion sur la "nécessité d'étudier la génétique, renforcer les laboratoires existants et surtout créer d'autres spécialités dans ce domaine (génétique).

DÉCÈS PAR NOYADE

# Le risque persiste pour les plus vulnérables

Plus de 7,2 millions de personnes dans le monde, principalement des enfants, pourraient mourir noyées d'ici à 2050 si les tendances actuelles se poursuivent. Pourtant, les mesures de prévention permettraient d'éviter la plupart des décès par noyade.

Le risque de noyade reste un problème majeur de santé publique. En effet, plus de 30 personnes se noient toutes les heures dans le monde et en 2021 seulement, 300 000 personnes sont mortes noyées d'où l'importance d'intensifier les campagnes de prévention. Selon le tout premier rapport sur la prévention des noyades publié par l'Organisation mondiale de la Santé (OMS), le taux mondial de mortalité par noyade a baissé de 38 % depuis 2000, ce qui est un grand progrès en matière de santé mondiale. Cependant, le rapport souligne que la noyade reste un problème majeur de santé publique. Près de la moitié des décès par noyade surviennent chez des personnes de moins de 29 ans, et un quart de ces décès chez des enfants de moins de cinq ans. Le risque de noyade est particulièrement élevé pour les enfants qui ne sont pas surveillés par un adulte.

« La baisse significative du nombre de décès par noyade depuis 2000 est une excellente nouvelle et prouve que les interventions simples et pratiques recommandées par l'OMS sont efficaces », a déclaré le Dr Tedros Adhanom Ghebreyesus, Directeur général de l'OMS. « Pourtant, chaque décès par noyade est un décès de trop, et des millions de personnes sont toujours en danger. Ce rapport contient des données cruciales pour l'élaboration des politiques et des recommandations visant à agir d'urgence pour sauver des vies », a-t-il ajouté. Les progrès de la lutte contre les noyades ont été inégaux. Au niveau mondial, neuf décès par noyade sur dix surviennent dans les pays à revenu faible ou intermédiaire. Dans la Région européenne de l'OMS, le taux de mortalité par noyade a baissé de 68 % entre 2000 et 2021, mais n'a baissé que de 3 % dans la Région africaine, qui affiche le taux le plus



élevé de toutes les Régions, avec 5,6 décès pour 100 000 habitants, seuls 15 % des pays de la Région africaine disposent d'une stratégie nationale ou d'un plan national de prévention des noyades, contre 45 % des pays de la Région européenne.

Plus de 7,2 millions de personnes, principalement des enfants, pourraient mourir noyées d'ici à 2050 si les tendances actuelles se poursuivent. Pourtant, les interventions recommandées par l'OMS permettraient d'éviter la plupart des décès par noyade. L'agence onusienne recommande une série de mesures communautaires pour la prévention de la noyade, notamment : l'installation de barrières pour empêcher les enfants d'accéder aux plans d'eau ; la mise à disposition de lieux sûrs éloignés de l'eau pour les enfants d'âge préscolaire, l'enseignement aux enfants d'âge scolaire des bases de la natation, des règles de sécurité dans l'eau et des rudiments du secourisme ; l'enseignement des techniques de sauvetage et de réanimation ; la sensibilisation du public au

problème de la noyade ; la mise en place et l'application d'une réglementation en matière de sécurité de la navigation de plaisance, de la navigation maritime et des ferries ; et l'amélioration de la gestion des risques d'inondation.

Le rapport révèle que les interventions fondées sur des données probantes préconisées par l'OMS pour prévenir les noyades sont mises en œuvre à des degrés divers. Il est encourageant de constater que 73 % des pays disposent de services de recherche et de sauvetage, et que 73 % des pays mettent en œuvre des programmes communautaires pour atténuer les risques d'inondation. Cependant, seuls 33 % des pays proposent des programmes nationaux pour former les témoins potentiels de noyades aux manœuvres de secourisme et de réanimation, et 22 % des pays seulement intègrent une formation à la natation et à la sécurité aquatique dans leurs programmes scolaires.

Il est essentiel de disposer de données précises pour éclairer les stratégies de prévention, mais seulement 65 %

des pays déclarent collecter des données sur les noyades par le biais des systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et de statistiques de l'état civil. De plus, il faut avoir des données de qualité pour sensibiliser de manière convaincante la population à ce problème et mobiliser les pouvoirs publics et les communautés pour qu'ils agissent. Le rapport souligne d'autre part que 81 % des pays disposent de lois sur la sécurité des passagers à bord des embarcations ajoutant que 44 % seulement de ces lois exigent des inspections de sécurité régulières des embarcations et seuls 66 % des pays rendent obligatoire l'utilisation d'un gilet de sauvetage pour la navigation de plaisance et le transport sur l'eau. Il est préoccupant de constater que 86 % des pays n'ont pas de lois sur l'installation de barrières autour des piscines, qui est essentielle pour prévenir les noyades d'enfants dans certaines situations.

Ce rapport insiste sur la prévention des noyades appelant à une action coordonnée à l'échelle de la société.

Amel.B.

## FOURNITURE DE MÉDICAMENTS ANTIDIABÉTIQUES AUX RÉFUGIÉS SAHRAOIS

### Signature d'un accord entre le CRA et Novo Nordisk

Un accord a été signé, dimanche à Alger, entre le Croissant rouge algérien (CRA), représenté par sa présidente Mme Ibtissem Hamlaoui, et l'entreprise Novo Nordisk, représentée par son directeur général M. Hamza Benharkat, portant sur la fourniture de médicaments antidiabétiques aux camps des réfugiés sahraouis, a-t-on appris du CRA. La cérémonie de signature s'est déroulée en présence de l'ambassadrice du Danemark à Alger, Mme Katrine From Hoyer, de la directrice des affaires humanitaires au ministère

des Affaires étrangères, de la Communauté nationale à l'étranger et des Affaires africaines, Mme Habiba Kherrour et du sous-directeur des études, des recherches et des analyses au ministère de la Santé, M. Farid Bouaffouf. Etaient également présents le représentant du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) en Algérie, M. Alistair Bolton, et le président du Croissant rouge sahraoui, M. Yahia Bouhbini. L'ambassadrice du Danemark a exprimé son soutien humanitaire aux réfugiés et souligné l'im-

portance de la coopération internationale en matière d'aide humanitaire durable, ajoute le communiqué. De son côté, la présidente du CRA a affirmé que cet accord renforcera la coopération en matière d'aide humanitaire à travers la fourniture de médicaments tout en relevant les défis rencontrés par les réfugiés sahraouis en matière d'aides durables. Elle a insisté sur la mobilisation de tous les efforts pour assurer une prise en charge médicale intégrée et améliorer la situation sanitaire, conclut la même source.

CORÉE DU SUD

# La Cour constitutionnelle lance l'examen de la destitution du président déchu

La Cour constitutionnelle a environ six mois pour se prononcer sur la validité de la motion de destitution adoptée samedi soir par les députés, qui ont ainsi suspendu le dirigeant de 63 ans et sanctionné la brève loi martiale de la nuit du 3 au 4 décembre.

La Cour constitutionnelle sud-coréenne a tenu lundi une première réunion pour discuter du calendrier de la procédure de destitution de Yoon Suk Yeol, président déchu par le Parlement pour sa tentative ratée d'imposer la loi martiale. La Cour constitutionnelle a environ six mois pour se prononcer sur la validité de la motion de destitution adoptée samedi soir par les députés, qui ont ainsi suspendu le dirigeant de 63 ans et sanctionné la brève loi martiale de la nuit du 3 au 4 décembre. Si elle la confirme, Yoon sera déposé et une élection présidentielle devra être tenue dans les deux mois. Le vainqueur serait investi dès le lendemain du résultat, sans l'habituelle période de transition. Pendant ce laps de temps de huit mois maximums, le Premier ministre Han Duck-soo assurera l'intérim. Il s'est engagé à faire tout son possible pour garantir une gouvernance stable. Le président de la Cour, Moon Hyung-bae, a promis peu après le vote une procédure rapide et juste. La Cour constitutionnelle compte normalement neuf juges mais trois ont pris leur retraite en octobre sans être remplacés, en raison du blocage poli-

tique dans le pays. Six voix étant requises pour entériner une destitution, un jugement unanime sera nécessaire pour démettre Yoon Suk Yeol. Le chef de son Parti du pouvoir au peuple (PPP), Han Dong-hoon, a annoncé sa démission lundi lors d'une conférence de presse, présentant ses sincères excuses à tous ceux qui ont souffert en raison de la loi martiale. Yoon avait justifié son activation par sa volonté d'éliminer les éléments hostiles à l'Etat, suggérant que le système électoral du pays était vulnérable aux ingérences étrangères. Yoon Suk Yeol est par ailleurs sous le coup d'une enquête pénale pour rébellion, un crime théoriquement passible de la peine de mort, et n'a plus le droit de quitter le pays. Il a refusé de se présenter dimanche à la justice, les procureurs ayant annoncé qu'ils le convoqueraient une deuxième fois. Dans une procédure distincte, une équipe d'enquêteurs de la police, de l'agence anticorruption et du ministère de la Défense cherche aussi à interroger Yoon, d'après l'agence Yonhap. Si la destitution de Yoon Suk Yeol était confirmée, il deviendrait le deuxième président sud-coréen officiellement démis de



ses fonctions. Pour Park Geun-hye, tombée en premier pour corruption en 2017, la Cour avait entériné la décision du Parlement 92 jours après son vote. Il existe cependant un précédent inverse. En mars 2004, les députés avaient également adopté une motion de destitution contre Roh Moo-hyun, mais elle a été invalidée deux mois plus tard par la Cour constitutionnelle. Par ailleurs, Han Dong-hoon, chef du Parti du pouvoir au peuple a annoncé sa démission, lundi 16 décembre, deux jours après l'adoption au Parlement d'une motion de destitution contre le président déchu, Yoon Suk Yeol, sanctionné pour son éphémère loi martiale.

MAYOTTE

## Le cyclone Chido a fait «certainement plusieurs centaines de morts

Le cyclone Chido a fait «certainement plusieurs centaines de morts à Mayotte, «peut-être même quelques milliers», a déclaré ce dimanche le préfet du département français d'outre-mer, François-Xavier Bieuville.

«Je pense qu'il y aura certainement plusieurs centaines, peut-être approcherons-nous le millier, voire quelques milliers» de morts, a déclaré François-Xavier Bieuville sur la chaîne publique Mayotte la 1ère, estimant qu'il sera «très difficile d'avoir un bilan final». Jusqu'ici, les autorités ont avancé un bilan provisoire d'au moins 14 morts dans le petit archipel de l'océan Indien après le passage de ce cyclone tropical d'une intensité exceptionnelle. Le maire de Mamoudzou, Ambdilwahedou Soumaila, avait décrit une situation dramatique : «Les routes sont coupées, le réseau électrique ne fonctionne pas, et les secours peinent à accéder aux zones périphériques comme Passamainty et Tsountsou».

Les habitations précaires ont été complètement dévastées selon «Mayotte la 1ère» qui reprend la description d'un habitant : «C'est comme si une bombe atomique avait frappé Mayotte».

NIGER

## 39 civils tués dans une attaque près de la frontière du Burkina Faso

Au moins trente-neuf (39) civils nigériens ont été tués dans une attaque, menée par des hommes armés contre deux villages du département de Téra, dans l'ouest du Niger et près de la frontière du Burkina Faso, a annoncé l'armée nigérienne, samedi.

«Deux drames atroces se sont produits dans les localités de Libiri et de Kokorou. Des criminels, acculés par les opérations incessantes des Forces de défense et de sécurité, se sont lâchement attaqués à des populations civiles sans défense», a rapporté un communiqué des Forces armées nigériennes (FAN) diffusé samedi soir à la télévision publique.

«Le bilan humain est lourd et fait état de 39 personnes assassinées, dont 18 à

Kokorou et 21 à Libiri», a déploré la même source, précisant que «parmi les victimes, figurent de nombreuses femmes et des enfants».

Aucune revendication n'a été enregistrée par rapport à cette attaque,

dimanche à 09h GMT. Jeudi 5 décembre courant, une autre attaque a visé un camion de transport public dans le même département de Téra. Selon un bilan publié par l'armée, au moins 21 civils ont été tués.

SOUDAN

## 20 morts dans une attaque contre un quartier d'El Fasher

Au moins 20 civils soudanais ont été tués et 20 autres blessés dans une attaque de drone contre un quartier de la ville d'El Fasher, centre de l'Etat du Darfour Nord (ouest), rapportent des médias, citant des sources. Un groupe

de militants cité par des médias a rapporté, dimanche dans un communiqué, qu'un «drone appartenant aux Forces de soutien rapide (FSR) a tiré 4 missiles hautement explosifs sur le quartier d'Awlad Al-Rif, au centre d'El

Fasher, la nuit dernière». Le communiqué explique que l'attaque a entraîné la mort de plus de 20 personnes et la blessure grave de plus de 20 autres. Dans le même contexte, l'Organisation internationale pour les migrations (OIM) a annoncé dimanche le déplacement de 70 familles d'El Fasher, vendredi et samedi, en raison de la poursuite des affrontements entre l'armée et les FSR dans les quartiers est et sud d'El Fasher.

L'agence onusienne a ajouté qu'un millier de familles ont été déplacées de la ville de Kabkabiya, dans l'Etat du Darfour du Nord, en raison des frappes aériennes sur la ville.

ROYAUME-UNI

## Plus de 35.000 migrants sont arrivés sur les côtes britanniques en 2024

Plus de 35.000 personnes ont traversé la Manche pour atteindre les côtes britanniques depuis le début de 2024, selon les derniers chiffres officiels publiés dimanche. Samedi, 160 personnes ont fait le voyage depuis la France à bord de trois bateaux, portant le total pour cette année à 35.040, soit une hausse de 20% par rapport à 2023, a indiqué le Home Office, ministère britannique de l'Intérieur. Les traversées en petits bateaux pour l'ensemble de l'année 2023 ont été de l'ordre de 29.437, ce qui a été dépassé le 25 octobre de cette année, lorsque le total pour 2024 avait atteint 29.578, selon la même source. Par ailleurs, le Home Office a fait savoir que 13.460 migrants ont été expulsés du Royaume-Uni depuis l'arrivée au pouvoir du parti travailliste suite aux élections législatives de juillet dernier. Dans une interview dimanche, la ministre britannique de la Sécurité des frontières, Angela Eagle, a indiqué que la hausse des traver-

sées de migrants illégaux vers le Royaume-Uni représente un problème réel. La lutte contre la migration illégale est un travail difficile, a-t-elle dit, ajoutant

que cela prendra du temps. Il faudra une bonne coopération opérationnelle et une bonne police transfrontalière, a-t-elle souligné.

BANGLADESH

## Les élections législatives se tiendront fin 2025 ou début 2026

Le dirigeant par intérim du Bangladesh Muhammad Yunus a annoncé lundi, quatre mois après la chute de l'ex-Première ministre Sheikh Hasina, que des élections législatives seront organisées à la fin de l'année prochaine ou début 2026.

Le lauréat du prix Nobel de la paix, qui a pris en août la tête d'un gouvernement intérimaire au Bangladesh après la fuite de Mme Hasina, à la suite d'un mouvement de protestation, faisait l'objet d'une

pression de plus en plus grande pour fixer une date. La date des élections pourrait être fixée à la fin de 2025 ou au premier semestre de 2026, a déclaré Yunus lors d'une émission diffusée par la télévision d'Etat. Yunus a mis en place des commissions chargées de superviser une série de réformes qu'il juge nécessaires et les partis politiques doivent s'accorder pour sur la date pour la tenue des élections. Tout au long de mon mandat, j'ai insisté sur le fait que les réformes

devaient être mises en œuvre avant l'organisation des élections», a-t-il déclaré. Si les partis politiques acceptent d'organiser les élections à une date plus rapprochée avec des réformes minimales, telles que l'établissement d'une liste électorale irréprochable, les élections pourraient se tenir avant la fin du mois de novembre», a-t-il ajouté. Mais selon lui, inclure la liste complète des réformes électorales conduirait à retarder les élections de quelques mois.

COUPE DE LA CONFÉDÉRATION AFRICAINE

# L'USMA atomise l'ASEC Mimosas et prend les commandes

L'USM Alger, qui a disposé, avant-hier soit, des Ivoiriens de l'ASEC Mimosas (3-0) au stade du 5-juillet (Alger), s'est emparée du fauteuil du leader du groupe C, lors de la 3e journée de la phase de poules de la Coupe de la Confédération africaine de football.

Marouane A.

Les "Rouge et Noir" ont entamé le match tambour battant, en exerçant un grand pressing sur le camp adverse, ce qui leur a permis de trouver la faille dès la 16e minute. Sur un centre-retrait du latéral gauche Lamara, le ballon est repris par le défenseur ivoirien Mohamed Ali Yabre, qui trompe son propre gardien. La domination usmiste s'est accentuée au fil des minutes, jusqu'à pousser la défense de l'ASEC à commettre l'irréparable peu avant la pause. Le défenseur Souleymane Coulibaly n'a pas trouvé mieux que de crocheter Ghacha en pleine surface, synonyme d'un penalty transformé avec sang froid par Belkacemi (39e). En seconde période, l'USMA a donné plus de ton à la rencontre, en ajoutant le troisième but par Belkacemi, auteur d'un doublé (54e). Dans l'autre match du groupe du groupe C, les Botswanais d'Orapa United ont été tenus en échec à la maison

par le représentant sénégalais Jaraaf (0-0). Avec ces résultats, l'USMA prend les commandes avec 7 points, à trois longueurs de son poursuivant direct l'ASEC Mimosas (4 pts). Jaraaf et Orapa United suivent derrière avec 2 points chacun. Les Rouge et Noir restent déterminés à aller le plus loin possible dans cette compétition et pourquoi pas refaire le coup de 2023 avec la consécration dans cette épreuve.

## LE CSC HÉROÏQUE MALGRÉ LA DÉFAITE FACE À BRAVOS

De son côté, le second représentant dans cette coupe de la CAF, le CS Constantine s'est incliné face aux Angolais de Bravos do Maquis 2-3, au stade du 11 novembre de Luan-da, pour le compte de la 3e journée (Gr.A) de la phase de poules de la C2. Les locaux ont réussi à mener à la pause, grâce à deux buts signés Paciencia sur penalty (17e) et Francis (21e). En seconde période, les Constantinois sont revenus de loin en réduisant d'abord le score

sur un tir puissant dans la surface de Mouaki (63e), avant que Bellaouel n'égalise de la tête à la 80e minute. Alors que l'on s'acheminait vers un résultat nul, Celio a surgi dans le temps additionnel (90e+4) pour offrir la victoire à Bravos do Maquis. Il s'agit de la première défaite pour le CSC dans cette compétition, après avoir remporté jusque-là toutes ses rencontres, depuis les deux premiers tours préliminaires. Les gars de l'Antique Cirta ont été, quand même héroïques et ont tout donné au cours des 90 minutes de cette partie. Dans l'autre match du groupe A, les Tanzaniens de Simba SC se sont relancés en battant à domicile les Tunisiens du CS Sfaxien (2-1), au stade de Dar Es-Salaam, grâce à Kibu, auteur d'un doublé (7e, 90e+9), alors que l'unique réalisation du CSS a été l'œuvre de Haj Hassen (3e). Au vu de ces résultats, le CSC a été rejoint en tête du classement par Bravos do Maquis et Simba SC avec 6 points chacun. Le CS Sfaxien ferme la marche avec 0 point. Lors de la 4e journée, prévue le dimanche 5 janvier 2025, le CSC recevra Bravos do Maquis, alors Simba SC se rendra à Tunis pour affronter le CSS.

M. A.

FRANCE

## Gouiri sort sur blessure face à Angers

Titulaire une nouvelle fois par Sampaoli, Amine Gouiri n'a disputé que 13 minutes face à Angers de Himad Abdelli et Haris Belkebla. Sur un centre de son coéquipier Blas, Amine Gouiri voulait devancer le défenseur pour toucher le ballon, mais l'attaquant algérien s'est heurté

avec le portier Yahya Fofana et le genou de l'ancien lyonnais semble être touché sur l'action. Gouiri a reçu les premiers soins, fait son retour sur le terrain avant de tomber une nouvelle fois et renoncer aux douleurs en attendant les tests médicaux pour savoir la nature de sa blessure.

OGC NICE

## Bouanani signe son troisième but de la saison

Le milieu offensif international algérien de l'OGC Nice, Badreddine Bouanani, a signé son troisième but de la saison, toutes compétitions confondues, lors du match nul décroché dimanche sur le terrain de Montpellier (2-2), pour le compte de la 15e journée de la Ligue 1 française de football.

Titularisé par l'entraîneur Franck Haise, le jeune joueur algérien (20 ans) a permis à son équipe de reprendre l'avantage en marquant le deuxième but (2-1) à la 28e minute de jeu, après un bel exploit technique.

Le joueur formé à Lille OSC a marqué auparavant contre Le Havre en championnat (2-1), et devant les Ecossais des Glasgow Rangers (1-4), en Ligue Europa. A l'issue de ce résultat, le club azuréen se hisse à la 6e place au tableau, en compagnie du RC Lens, avec 24 points cha-

cun, alors que Montpellier reste scotché à la position de lanterne rouge avec 9 unités seulement. En octobre dernier, le milieu algérien a prolongé son contrat avec l'OGC Nice de deux saisons supplémentaires, soit jusqu'en 2029. Ayant rejoint le club azuréen en juillet 2022, en provenance de Lille OSC, son club formateur, Bouanani avait joué son premier match professionnel avec les "Aiglons" en janvier 2023. Il avait fait l'objet d'un prêt au FC Lorient (Ligue 2) lors de la seconde partie de la précédente saison (11 apparitions/ 1 but). International U16, U18 et U19 français, Bouanani avait décidé en mars 2023 de rejoindre la sélection algérienne. Il avait honoré sa première sélection avec les "Verts" le 23 mars 2023 contre le Niger (2-1), au stade Nelson-Mandela de Baraki. Il compte 6 sélections.

MC ALGER

## Beaumelle résilie son contrat avec le «Doyen»

Marouane A.

Le Mouloudia d'Alger a annoncé, hier, le limogeage de son entraîneur, le Français, Patrice Beaumelle pour insuffisance de résultats. Ce dernier s'est rendu au siège du club et a eu une discussion avec le premier responsable du club, Hakim Hadj Redjam qui lui a proposé une résiliation du contrat qui le lie avec le club en échange d'une compensation financière, ce qu'il a accepté. Il faut dire que cette décision était déjà en l'air depuis quelque temps, en raison des résultats décevants en championnat, mais cela s'est accéléré après cet échec et cette défaite concédée face aux Soudanais d'Al Hillal à domicile au stade du 5 juillet d'Alger pour le compte de la troisième journée de la phase des poules de la Ligue des cham-

pions d'Afrique. Les dirigeants ont déjà entamé des discussions avec certains techniciens, dont le Tunisien, Khaled Benyahia qui a déjà dirigé le club par le passé. Le technicien français, lui, s'est exprimé sur son départ, en expliquant qu'il reste attaché au club, et qu'il s'il avait fait des erreurs dans ses choix, cela n'était nullement fait sciemment. «Je remercie le Mouloudia pour la confiance qu'il a placée en moi durant les trois années que j'ai passé ici. Je resterais toujours redevable à ce club avec lequel j'ai passé des moments inoubliables, surtout après le titre de champion d'Algérie décroché la saison dernière», a-t-il indiqué dans une déclaration juste après l'annonce de son départ. Il souhaitera le meilleur au club pour le reste de la saison et pour la suite du parcours en Ligue des champions d'Afrique.

M. A.

MISE À JOUR DE LA LIGUE 1 " MOBILIS "

## La JSK et l'ESS en appel

Trois rencontres comptant pour la mise à jour de la Ligue 1 Mobilis, sont programmées pour ce mardi et qui devraient permettre à certaines formations de se rapprocher du leader constantinois et notamment l'ES Sétif qui pourrait même s'emparer du fauteuil de leader, provisoirement en cas de succès face au Paradou AC. L'Aigle Noir qui reste sur un nul à domicile au stade du 8 mai 1945 de Sétif face à la JS Kabylie, lors de la précédente journée de la Ligue 1, sait ce qui l'attend et reste conscient du fait qu'il se doit de l'emporter, s'il souhaite continuer sur cette belle lancée. Les Ententistes devraient quand même faire très attention à cette formation du PAC qui ne se déplacera pas en victime expiatoire et qui fera tout pour revenir avec le meilleur résultat possible afin de sortir de la zone de turbulence dans laquelle elle se trouve. De son côté, la JS Kabylie accueillera au stade Hocine Ait Ahmed de Tizi-Ouzou, le MC El Bayadh, dans une autre empoignade cruciale pour les Vert et Jaune qui se doivent de l'emporter pour garder sa position de dauphin. Les Canaris se présenteront, en tout cas, avec un moral gonflé à bloc, surtout après ce nul probant ramené de Sétif, contrairement aux gars d'El Bayadh qui même s'ils ont gagné face au MCO, se retrouvent dans le bas du tableau. Enfin, le CR Belouizdad qui commence, peu à peu, à sortir du trou, affronte à huis clos au stade du 5 juillet la JS Saoura, dans une rencontre qui devrait lui revenir. Toutefois, les Sudistes ne se laisseront pas certainement faire et tenteront de réussir au moins le point du nul qui leur permettra de grignoter une place au classement général. M. A.

Le programme :  
Mardi 17 décembre 2024:  
CRB- JSS (16h30) à huis clos  
ESS- PAC (17h30)  
JSK-MCEB (17h30)

JS KABYLIE

## Le club donne des nouvelles de Gaya Merbah

La JS Kabylie a récemment donné des nouvelles de son gardien, Gaya Merbah, victime d'une grave blessure lors d'un match amical face à l'US Biskra le 18 septembre dernier. Le portier avait subi une fracture du tibia à la 33e minute de la rencontre, un incident qui a provoqué l'interruption du match et un choc émotionnel pour ses coéquipiers. Dans son dernier communiqué, la JSK a confirmé que Gaya Merbah est actuellement à Doha, au prestigieux centre médical Aspetar, pour des examens et un suivi médical approfondi. Ce déplacement a été rendu possible grâce à l'appui de plusieurs acteurs, dont Mobilis, représenté par son Président-directeur général, M. Chaouki Boukhazani, qui a tenu sa promesse de prendre en charge le joueur. La Fédération Algérienne de Football (FAF) et le ministère des Sports ont également joué un rôle clé dans la facilitation des démarches administratives nécessaires. Le club a réitéré son soutien indéfectible à son gardien dans cette étape difficile. Les dirigeants et le staff technique se disent confiants quant à son rétablissement, bien que son absence prolongée représente un défi majeur pour l'équipe. La JSK a promis de tenir ses supporters informés de l'évolution de l'état de santé de Merbah. Pour les supporters des Canaris, Gaya reste un élément clé des Jaune et Vert, et son absence sera ressentie. Première recrue estivale du club, le portier avait apporté beaucoup d'espoirs aux fans du club. Quoi qu'il en soit, tout le monde lui souhaite un rétablissement rapide et un retour sur les terrains aussi fort qu'avant.

FOOTBALL SCOLAIRE /TOURNOI UNAF 2025

## Un stage de présélection pour 44 jeunes à Oran

Quarante-quatre jeunes footballeurs algériens de moins de quinze ans (22 garçons et 22 filles) ont effectué un stage de présélection du 11 au 14 décembre courant, dans le Village Méditerranéen d'Oran (Nord-Ouest), pour dégager la sélection nationale qui disputera le prochain Tournoi de l'Union nord-africaine de football scolaire (UNAF), prévu en janvier 2025 en Algérie, a annoncé dimanche la Fédération algérienne de football (FAF). "Ce stage a été dirigé par Rachid Hafsou, le Directeur technique national (DTN) de la Fédération algérienne du sport scolaire (FASS), ayant sélectionné ces jeunes pour former les futures équipes nationales scolaires, masculines et féminines", a-t-on détaillé de même source.

ANGLETERRE

# Manchester United crucifie Manchester City

**Manchester United a marqué aux 88e et 90e minutes dans le derby chez Manchester City (2-1), au fond du trou après avoir subi dimanche une huitième défaite en onze matches, toutes compétitions confondues.**

Josko Gvardiol (36e, 0-1) a ouvert le score pour les quadruples champions d'Angleterre en titre, mais ils ont cédé en fin de rencontre devant Amad Diallo. L'ailier de 22 ans a d'abord obtenu un pénalty, parfaitement transformé par son capitaine Bruno Fernandes (88e, 1-1), puis a inscrit un but sublime sur le gong, après avoir lobé Ederson d'un petit ballon piqué (90e, 2-1).

Au classement, Manchester City reste bloqué à la cinquième place (27 pts), à neuf longueurs du leader Liverpool (36 pts), lequel a disputé un match en moins. Le voisin et rival, Manchester United, apparaît certes toujours dans la seconde moitié de tableau (12e, 22 pts), mais il offre à son nouvel entraîneur Ruben Amorim une victoire de prestige, peut-être fondatrice.

Le Portugais de 39 ans avait fait le choix d'écartier Marcus Rashford et Alejandro Garnacho, et il a été récompensé par la performance majuscule de Diallo (22 ans), un autre ailier. Man Utd n'a cadré que trois tirs durant un derby pauvre en occasions, à chaque fois grâce à l'Ivoirien: sa tête a obligé Ederson à une parade (62e), il a poussé Matheus Nunes à la faute et obtenu le pénalty, puis délivré les siens. Les «Red Devils» relèvent la tête après deux défaites successives en Premier League contre Arsenal (2-0) et Nottingham (3-2).

A l'inverse, Manchester City reste englué dans la pire crise du mandat de Guardiola, débuté en 2016. En championnat, le club au maillot bleu ciel n'a pris que quatre points sur les sept dernières rencontres.



**GUARDIOLA : «JE NE SUIS PAS ASSEZ BON»**

«Je ne suis pas assez bon. Je suis le patron, le manager, je dois trouver des solutions et jusqu'ici je ne l'ai pas fait», a assumé Pep Guardiola, l'entraîneur de Manchester City, après la défaite contre Manchester United. Les quadruples champions

d'Angleterre en titre ont concédé dimanche leur huitième défaite en onze matches, toutes compétitions confondues, une série inédite pour le technicien multi-titré.

«C'est un grand club. Quand vous perdez huit matches sur onze, quelque chose ne va pas bien. Que puis-je dire? Le calen-

drier est dur, les joueurs blessés? Non», a déclaré Guardiola. «Nous voulons mieux jouer, nous créer des occasions, mais à l'heure actuelle ce n'est pas possible», a-t-il dit. «On donne des buts, c'est notre faute. Les résultats ne sont pas bons, le match n'était pas exceptionnel», a-t-il ajouté.

«A la 87e minute du derby, on gagne 1-0 et notre corner se termine sur un pénalty pour eux. Si vous prenez des décisions stupides à trois ou quatre minutes de la fin, vous méritez de payer pour cela», a réagi Bernardo Silva, très énervé au micro de Sky Sports.

«Nous devons nous regarder dans le miroir. Vous ne pouvez pas dire 'oh, c'est pas de chance', non. Ce sont les décisions que vous prenez. Aujourd'hui, à la fin, nous avons joué comme des moins de 15 ans», a déclaré le milieu portugais. Interrogé par la BBC, l'attaquant Phil Foden a lui appelé ses partenaires à se «serrer les coudes» pour surmonter cette crise de résultats.

ESPAGNE

## Le Barça n'avance plus, l'Atlético en profite

Mené dès la quatrième minute de jeu, le FC Barcelone a subi sa quatrième défaite de la saison en championnat dimanche face au promu Leganés (1-0), laissant recoller un peu plus ses concurrents dans la course au titre, le Real Madrid et l'Atlético Madrid.

Refrédi d'entrée par un coup de tête sur corner du capitaine adverse Sergio Gonzalez (4e, 1-0), le Barça (1er, 38 points), toujours leader du championnat espagnol, n'est jamais parvenu à revenir au score malgré une nette domination (80% de possession) et de nombreuses occasions, et permet à l'Atlético (2e, 38 points), tombeur plus tôt de Getafe (1-0), de revenir à sa hauteur avec un match en plus à disputer.

Les deux équipes s'affronteront le week-end prochain au stade olympique de

Montjuic dans un choc au sommet pour la première place. Tenu en échec (3-3) par son modeste voisin le Rayo Vallecano samedi, le Real Madrid (3e, 37 points) n'a finalement pas fait une si mauvaise opération et pourrait rapidement virer en tête en cas de succès lors de ses deux prochaines rencontres face au Séville FC et à Valence début janvier. Le club catalan, auteur d'un début de saison quasi-parfait, n'a gagné qu'un seul de ses six derniers matches de Liga (3 nuls, 2 défaites) et a vu sa confortable avance fondre journée après journée depuis son carton dans le Clasico sur la pelouse du Santiago Bernabeu fin octobre (4-0).

«C'était un match pourri. C'est impossible de quitter le terrain heureux aujourd'hui. Nous avons commencé le

match en étant totalement endormis et c'est à ce moment-là qu'ils ont marqué. Nous avons ensuite repris nos esprits, mais nous n'avons pas eu l'étincelle nécessaire pour marquer», a déploré le milieu espagnol Pedri au micro de DAZN.

**L'ATLÉTICO POURSUIT SA FOLLE SÉRIE**

Une dégringolade dont a su profiter l'Atlético Madrid, qui a signé plus tôt samedi une onzième victoire consécutive toutes compétitions confondues en s'imposant de justesse (1-0) à domicile face à son voisin Getafe, grâce à un but de l'attaquant norvégien Alexander Sorloth.

L'ex-butteur de Villarreal, entré en jeu en seconde période, a offert trois points précieux à son équipe en reprenant de la

tête un centre de l'Argentin Nahuel Molina (69e, 1-0), permettant à l'Atlético de faire un énorme coup au classement en doublant son rival le Real Madrid et en revenant à égalité de points du FC Barcelone.

Auteur de sa septième réalisation en Liga depuis sa signature cet été pour 32 millions d'euros, sa 24e de l'année 2024, le colosse norvégien est le joueur ayant inscrit le plus de buts au cours de l'année écoulée, derrière le Polonais Robert Lewandowski (27).

En crise fin octobre après des revers face à Benfica (4-0), Lille (3-1) et le Betis Séville, les Colchoneros n'ont depuis plus connu la défaite et complètement relancé la course au titre en Liga, alors que le Barça a enchaîné les contre-performances.

ALLEMAGNE

## Francfort tombe à Leipzig et laisse la 2e place à Leverkusen

L'Eintracht Francfort s'est incliné 2 à 1 sur la pelouse du RB Leipzig, dimanche soir en clôture de la 14e journée du championnat d'Allemagne, et laisse la 2e place de premier poursuivant du Bayern à Leverkusen.

Le grand gagnant du week-end en Allemagne s'appelle le Bayer Leverkusen, champion en titre. Les hommes de Xabi Alonso ont signé samedi à Augsburg

(2-0) un septième succès consécutif toutes compétitions confondues -dont un contre l'Inter Milan en milieu de semaine en Ligue des champions.

Avec la première défaite du Bayern Munich en Bundesliga (1-0 à Mayence), le Werkself (onze de l'usine, surnom de l'équipe du club fondé par le chimiste Bayer en 1904) revient à quatre points du leader (29 contre 33), et s'installe

seul comme premier poursuivant des Munichois.

Dimanche, l'Eintracht Francfort est tombé pour la seconde fois en l'espace de dix jours à Leipzig. Après la correction 3 à 0 en huitièmes de finale de la Coupe d'Allemagne, les hommes de Dino Toppmöller ont crû jusqu'au bout pouvoir ramener un point.

Menés deux fois au score par des buts de

Benjamin Sesko (19e minute) et Lois Openda (51e), ils sont revenus en fin de première période grâce à Nathaniel Collins à la conclusion d'un mouvement à une touche de balle entre Arthur Theate et Can Uzun. Mais ils ont manqué un peu d'énergie en seconde période, Kevin Trapp maintenant l'espoir pour Francfort avec plusieurs parades.

Leipzig profite de ce second succès en Bundesliga pour revenir à hauteur de Francfort, avec 27 points chacun, l'Eintracht conservant l'avantage à la différence de buts (+14 contre +8).

Derrière, le Borussia Dortmund n'est pas parvenu à conserver son but d'avance contre Hoffenheim, rejoint au score (1-1) dans le temps additionnel.

Avec ce match nul, le BVB perd le contact sur le Bayer Leverkusen, qui compte désormais sept points d'avance (29 contre 22) alors que le Bayern est encore plus loin, à onze points après 14 journées.

«Je ne suis évidemment pas satisfait. C'était très, très faible, peut-être notre prestation la plus faible de la saison», a estimé l'entraîneur de Dortmund Nuri Sahin en conférence de presse.

FRANCE

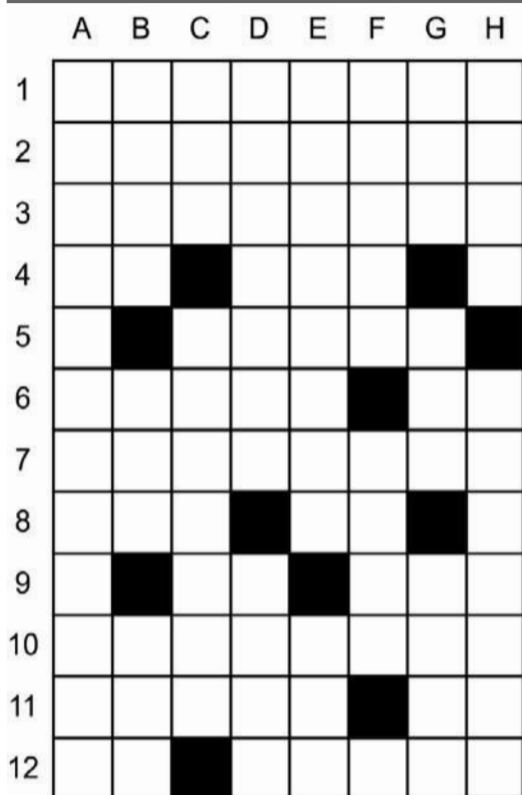
## Paris mate Lyon et reprend le large

Après deux matches sans victoire, le PSG a repris sa marche en avant en dominant Lyon (3-1) dimanche au Parc des Princes, creusant de nouveau l'écart en tête du classement sur ses poursuivants, Marseille et Monaco. Le succès vital à Salzbourg (3-0), mardi en Ligue des champions, a redonné du souffle aux Parisiens qui ont enfin redressé la barre après deux nuls contre Nantes (1-1) et Auxerre (0-0). Les voilà avec un matelas d'avance confortable à la première place (7 points) à trois jours d'un déplacement très attendu à Monaco, mercredi.

Lus Enrique avait opéré des choix forts en laissant à la maison l'attaquant international français Randal Kolo Muani et en titularisant Désiré Doué, buteur en Autriche, à la place de l'ancien Lyonnais Bradley Barcola. Le médaillé d'argent olympique a donné raison à son entraîneur en étant à l'origine des deux premières réalisations parisiennes. L'ex-Rennais de 19 ans a d'abord servi Ousmane Dembélé après un beau festival côté gauche (8e) avant d'être fauché dans la surface de réparation par Corentin Tolisso (14e), synonyme de penalty

tranquillement transformé par Vitorinha. Bien qu'émoussé trois jours après sa rencontre de Ligue Europa gagnée face à Francfort jeudi (3-2), l'OL a tout de même su réagir sous l'impulsion de Rayan Cherki, auteur d'une magnifique passe décisive juste avant la pause à destination de Georges Mikautadze (40e), préféré au coup d'envoi à Alexandre Lacazette. Mais Paris a su tenir bon jusqu'au bout et a même aggravé la marque par Gonçalo Ramos (88e), préparant de la meilleure manière son voyage à Monaco.

# Mots Croisés



### VERTICALEMENT

- A. Irrecevable.
- B. Qui ne résistent pas au premier examen. Singe d'Amérique. Liquide insipide.
- C. Effet de travail manuel. Mesures anglo-saxonnes.
- D. Dur au mal. Il est ferme en attendant.
- E. Trouver la clé. Le savoir est une marque de reconnaissance.
- F. Portera préjudice. Un val ou des îles (d').
- G. Il fume au Japon. Canton. Nombre de collines entourant Rome.
- H. Maintenu contre soi. Constitue une preuve.

### HORIZONTALEMENT

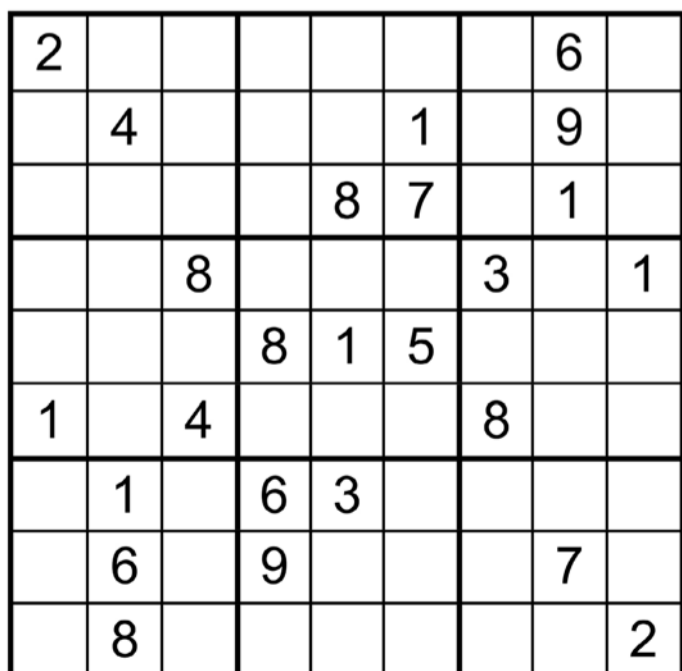
- 1. Du rose aux joues.
- 2. Nébuleuse.
- 3. Prudence de la franchise.
- 4. Une Citroën. Un futur gradé.
- 5. Petit échassier.
- 6. Grimpeur des Pyrénées. Il était beau comme un astre.
- 7. Traînerait dans la boue.
- 8. Terre à vase. L'erbium.
- 9. Précision musicale. Résine fétide venant de la férule.
- 10. Pas bien méchantes.
- 11. Disque ou rayon. Platine sans les disques.
- 12. Entortillé. Muni de pignons.

# LES MOTS FLÉCHÉS

CIRCUITS MARI-TIMES	CANAL D'EAU DE MER	SIMULÉ AFIN DE TROMPER	EXPRIME ORALEMENT	ATLANTIQUE A PORNIC	ANCIENNES GROGNES
AVANCE D'ARGENT	PÈLE UNE ORANGE	COUPER EN TRANCHES FINES	IL VIENT DE L'ORGE	RADIO FM	BIZARREMENT
ACHARNEMENT					
INDIGNE		PHASE DE LA LUNE		IL VA AVEC L'OIE	
ACIDULÉE				EXPRESSION D'UNE JEUNE VOLONTÉ	LE LOUP, LE RENARD ET LA...
AIGUILLE OU DENT					NOTA BENE
					IL CHANGE CHAQUE ANNÉE
EXCLAMATIF ET IRONIQUE					ARTICLE À MADRID
BON VOULOIR					MADAME EN ABRÉGÉ
IL EN IMPOSAIT AUX PLUS RICHES	TELLE UNE ISSUE INÉVITABLE	QUI PEUT TUER	ROI À JOUER	ALLIAGES SPÉCIAUX	CONJONCTION DE COORDINATION
		DÉSAVEU	ENJAMBÉE DU PETIT POUCKET	EFFET AU TENNIS	EXISTES
PAS TRÈS SPIRITUEL	ENTRE L'HOMME ET L'ENFANT OPÉRER				
COMMERCE DE CUIR					
CADRE DE VIE					
				SYMBOLE CHIMIQUE DU CHROME	
DEUXIÈME DEGRÉ D'UNE GAMME		ATTEINTS DANS LEURS INTÉRÊTS			



# SUDOKU



1 2 3 4 5 6 7 8 9

# MOTS MÊLÉS

ARSENIC CENTIME COCHE COLONEL EBERLUE ECRIN EDITORIAL ENTRETIEN  
 FIRME FOLIE GREEMENT LANCEE LEITMOTIV LEVEE LOYAL MIEUX NABI NOYE  
 PALMERAIE PATINOIRE PEDALO PERTE PERVENCHE TUNER VERANDA VOYANCE

E	C	P	L	E	X	C	N	F	V	L	T
H	I	F	A	N	U	O	O	I	B	A	N
C	N	A	I	T	E	L	T	C	R	N	E
N	E	D	R	R	I	O	R	U	H	C	M
E	S	N	O	E	M	N	L	E	N	E	E
V	R	A	T	T	M	E	O	A	B	E	E
R	A	R	I	I	V	L	Y	I	D	E	R
E	E	E	D	E	M	O	A	O	R	E	G
P	L	V	E	N	V	E	L	P	N	E	P

OUVERTURE DE LA 15<sup>e</sup> ÉDITION DU FESTIVAL DE LA MUSIQUE ET DE LA CHANSON ORANAISE

# Oran en fête

Créé en 2008, le festival de la musique et de la chanson oranaise célèbre le patrimoine artistique local de la ville d'Oran en vue de préserver et de promouvoir cette musique et de contribuer à son rayonnement.



La 15<sup>e</sup> édition du festival de la musique et de la chanson oranaise s'est ouverte, dimanche soir, avec la participation de 29 artistes de la wilaya d'Oran et des wilayas voisines. Dans une allocution lue en son nom par la directrice de la culture et des arts de la wilaya d'Oran lors de l'ouverture de cette manifestation, le ministre de la Culture et des Arts, Zouhir Ballalou, a affirmé que "l'organisation de cet événement culturel illustre l'engagement de l'État à encourager la créativité artistique et à soutenir les jeunes talents, de même qu'il met en lumière le rôle crucial de la culture comme pont de dialogue et de communication entre les générations". La musique et la chanson oranaise sont un art authentique porteur d'un riche patrimoine incarnant

l'esprit de l'Algérie et sa culture ancestrale et constituant, de par ses mélodies harmonieuses, un outil d'expression des sentiments de joie, de nostalgie et d'espoir", ajoute le ministre. M. Ballalou a, en outre, mis en exergue l'importance de ce festival culturel local qui est devenu une tradition culturelle attendue chaque année par les amateurs de musique. Il n'est pas seulement un événement artistique, a-t-il dit, mais une occasion pour célébrer la beauté de l'art algérien et la diversité culturelle, un des piliers de l'identité nationale". Intervenant à cette occasion, la commissaire du festival, Souad Bouali, a appelé à "préserver les différents styles de la musique algérienne dont la chanson oranaise et à affirmer la profondeur culturelle et civilisationnelle

de l'Algérie (..) ainsi qu'à la sauvegarde du patrimoine culturel matériel et immatériel". "La chanson oranaise, bédouine et authentique, a évolué au fil du temps, en passant de la Gasba et du Galal au violon, à l'accordéon, à la flûte et autres et en remplaçant la poésie du Melhoun par des paroles modernes", a souligné Mme Bouali. L'ouverture de ce festival culturel, qui s'étalera sur cinq jours, avec la participation de 29 artistes, s'est déroulée en présence des autorités locales, d'un nombre de figures artistiques et d'amateurs de musique oranaise. La première soirée du festival a été marquée par des hommages rendus à deux grandes figures de la chanson oranaise, à savoir l'artiste Abdellah Benahmed, célèbre musicien ayant accompagné Ahmed Wahby et Blaoui El

Houari, et l'artiste Bouzid El Hadj spécialisé dans la chanson bédouine. Organisé sous le slogan "Notre patrimoine, notre identité", le festival propose "cinq soirées lors desquelles chacun des artistes participants, dont Jahida Youcef, Abdellah Ben Ahmed, Bouzid El Hadj, Houari Bachir, Houari Baba, Fatima Msirdi, Mahboub El Houari et Houari Oulhaci, est invité à interpréter une seule chanson par soirée pour des raisons d'ordre organisationnel, selon la commissaire du festival, avec la programmation d'une soirée spéciale en solidarité avec le peuple palestinien, avec la participation d'un groupe d'artistes et d'une autre soirée dédiée exclusivement aux femmes, où seront interprétés des chansons du style "meddahate". R.C

## La Palestine, invitée d'honneur des 1<sup>ères</sup> Journées du court métrage de Guelma

La ville de Guelma abritera, du 17 au 20 décembre, la première édition des « Journées de Calama » du court métrage, avec la participation de films réalisés par des cinéastes issus de 12 wilayas du pays, en plus de la Palestine qui en sera l'invitée d'honneur, a indiqué dimanche le président de la commission d'organisation, Mohamed Himri. Selon cette source, la 1<sup>re</sup> édition de cette manifestation culturelle qui aura pour théâtre la salle de cinéma « Intissar », dans le centre de Guelma, est organisée sous le slogan « Novembre glorieux : Fidélité et renouveau », à l'initiative de l'association de wilaya « Besma pour la promotion des arts et du divertissement des jeunes et des enfants », avec le soutien du ministère de la Culture et des Arts et sous l'égide du wali de Guelma, Mme Houria Aggoun. M. Himri a ajouté que la Palestine, ayant été choisie en tant qu'invitée d'honneur de ces journées, présentera en ouverture de cet événement le court-métrage du réalisateur palestinien Saud Muhanna intitulé « La dernière image » qui délivre un message poignant provenant de la ville martyre de Ghaza. Le président de la commission d'organisation a indiqué que cette première édition, baptisée « Calama », du nom antique de Guelma, donnera lieu à la projection de 15 courts métrages qui traiteront de différents thèmes, réalisés par des cinéastes des wilayas de Guelma, d'Oum El Bouaghi, de Constantine, de Skikda, d'Annaba, de Batna, d'Alger, de Relizane, de Tlemcen, de Tissemsilt, et d'Ain Defla. Le jury devant évaluer les films participants, dirigé par le professeur de musique Karim Baali, se compose également du critique de cinéma, Slimane Benyoucef, et du réalisateur, Sami Messaoudi. La cérémonie d'ouverture de cette 1<sup>re</sup> édition sera également marquée par la projection du film « Héliopolis » du réalisateur algérien, Djaâfar Gacem, qui relate les souffrances endurées par les Algériens lors des massacres du 8 mai 1945 dans la ville de Guelma et les communes voisines, dont Héliopolis.

CONNU POUR SES NOMBREUSES PEINTURES À L'HUILE SEMI-ABSTRAITES

## L'artiste peintre Rezki Zerarti tire sa révérence

L'artiste peintre algérien Rezki Zerarti s'est éteint, dimanche soir à Alger, à l'âge de 86 ans, a-t-on appris auprès de son entourage. Le défunt était connu pour ses nombreuses peintures à l'huile semi-abstraites, abordant principalement des thèmes liés à la femme. Dans ses œuvres, la femme, source de douceur, mère de famille responsable, et axe principal autour duquel s'organise la vie, est omniprésente et évoque souvent le sacrifice et le don de soi, tandis que d'autres œuvres incarnent le patrimoine et l'histoire algérienne. Parmi ses tableaux les plus célèbres, figurent L'œil de Houria" et Mon trésor précieux". Né en 1938 dans la région de Taourga près de Dellys, Rezki Zerarti a quitté Alger pour la France à un jeune âge, où il décide de prendre des cours de dessin et de peinture à

Aix-en-Provence. En 1962, il regagne Alger où il fait la connaissance du poète Jean Sénac qui a préfacé sa première exposition individuelle en 1964. Membre de l'Union nationale des artistes peintres (Unap), il participe à ses salons de 1967 à 1971, puis aux manifestations organisées par le groupe "Aouchem" qui rassemble une dizaine d'artistes, poètes et peintres, notamment Denis Martinez, ou encore Choukri Mesli. Après une absence d'une vingtaine d'années, Rezki Zerarti revient vers l'art et expose en 1999 à Alger puis en 2003 au musée de Boussaâda. Il obtient la même année le 1<sup>er</sup> prix au concours organisé par la Fondation Asselah. Ses œuvres sont dans des collections privées en Algérie et en France ainsi qu'au Musée national des beaux-arts d'Alger.

## La transcription d'un grand livre sur la musique malouf en cours

La transcription d'un grand livre sur la musique malouf constantinoise, a été lancée, récemment par le Festival international culturel du malouf, a indiqué lundi à l'APS son commissaire, Ilyès Benbakir. Il s'agit d'une transcription " lyrique et solfégique " de tout ce qui est relatif à cette musique classique témoin de la profondeur et de la richesse du legs culturel national, a précisé, l'artiste Benbakir qui a mis l'accent sur l'importance de l'initiative qui vient accompagner les efforts déployés par l'État pour la préservation et la promotion de ce patrimoine. La transcription de cette musique savante arabo-andalouse devra "consolider" le dossier d'inscrip-

tion du Malouf sur la liste du patrimoine mondial de l'UNESCO, a estimé M.Benbakir, affirmant que le projet est encadré par de grands chercheurs, musicologues, artistes et musiciens de Constantine. L'opération se déroule dans "de bonnes conditions" et "affiche un taux d'avancement de 60%", a encore ajouté cet artiste, précisant qu'un premier jet sera remis "dans 4 mois" au ministère de la Culture et des Arts et à l'Office national des droits d'auteur et des droits voisins (ONDA). L'opération a été initiée dans le cadre du Festival international culturel du Malouf et sous l'égide du ministère de la Culture et des Arts, a-t-on indiqué.

# 16



- Alger 29°
- Ouargla 30°
- Oran 29°
- Constantine 30°

FADJR 04:47	DOHR 12:31	ASR 15:25	MAGHREB 17:50	ISHA 19:15
----------------	---------------	--------------	------------------	---------------

## SÛRETÉ D'ALGER : ARRESTATION D'UN INDIVIDU FAISANT L'OBJET DE 24 MANDATS D'ARRÊT

La Brigade de Police judiciaire de la Sûreté de la circonscription administrative de Draria a procédé à l'arrestation d'un repris de justice à l'encontre duquel 24 mandats d'arrêt ont été émis par différents tribunaux à travers le territoire national, a indiqué lundi un communiqué des services de la Sûreté d'Alger. "Le mis en cause utilisait un permis de conduire falsifié pour ses déplacements et ses transactions", selon la même source qui a précisé que "cette information a permis de mettre en place un plan opérationnel qui s'est soldé par

la localisation du mis en cause puis son arrestation alors qu'il se trouvait à bord d'un véhicule". "Lors d'un contrôle sécuritaire et administratif, un permis de conduire portant la photo de l'individu mais au nom d'une autre personne a été trouvé en sa possession", note le communiqué. Il a été établi, d'après l'enquête, que l'individu en question est impliqué dans plusieurs affaires, notamment émission de chèques sans provision, faux et usage de faux, dissimulation d'objets volés, escroquerie et usurpation d'identité", a conclu le communiqué.

## SÉISME DE CHLEF

### PAS DE DÉGÂTS MATÉRIELS OU HUMAINS

La secousse tellurique de magnitude 4,9 sur l'échelle ouverte de Richter, enregistrée ce lundi dans la commune de Zeboudja dans la wilaya de Chlef, a provoqué un état de panique parmi la population locale sans causer toutefois de dégâts humains ou matériels, a rapporté la Protection civile. La secousse tellurique, enregistrée ce lundi à 01h09, «n'a pas causé de dégât humain ou matériel», a indiqué la même source. «Des unités de la Protection Civile étaient sur place dès l'enregistrement de la secousse pour inspecter et évaluer la situation et prendre en charge les citoyens en cas de nécessité», a-t-on ajouté. Les unités de la Protection civile de la wilaya munies de tous les moyens logistiques et humains nécessaires ont été mobilisées pour faire face à tout éventuel incident ou urgence, selon la même source.

## LA CHINE LANCE UN GROUPE DE SATELLITES INTERNET

La Chine a envoyé lundi avec succès le premier groupe de satellites en orbite terrestre basse pour une constellation de satellites Internet depuis le site de lancement spatial de Wenchang, dans la province chinoise de Hainan (sud), a rapporté Chine nouvelle. "A 18H00 (heure de Pékin), ce groupe de satellites a été lancé par une fusée porteuse Longue Marche-5B surmontée d'un étage supérieur Yuanzheng-2 (Expedition-2)", précise Chine nouvelle. Les satellites sont entrés dans les orbites prédéfinies, a-t-on ajouté. "Il s'agit de la 552e mission des fusées porteuses de la série Longue Marche", selon la même source.

## EXPLOITATION DE LA VASE DES BARRAGES DANS LA PRODUCTION DE CIMENT

### LAFARGE ALGÉRIE MET EN PRATIQUE UNE INNOVATION DE L'UNIVERSITÉ DE AÏN TÉMOUCHENT

Un projet de recherche scientifique innovant mené par l'université Belhadj Bouchaïb de Aïn Témouchent, dans le domaine de l'exploitation des sédiments des barrages pour la production de ciment, a donné lieu à des résultats positifs, concrétisés dans la mise en œuvre effective du projet, a-t-on appris de cet établissement d'enseignement supérieur. Une équipe de recherche composée de professeurs du département de génie civil de la faculté des sciences et technologies de cette université a obtenu des résultats probants dans un projet portant sur l'exploitation des sédiments des barrages pour les transformer en ciment, a-t-on indiqué de même source. Ce projet a été concrétisé dans le cadre d'un partenariat avec l'usine de ciment Lafarge Algérie, située dans la commune de Oggaz (Mascara), selon la cheffe de ce département d'enseignement, le Dr Hafidha Maarouf. Le projet de recherche a été entièrement finalisé «avec des résultats positifs ayant permis de produire des quantités significatives de ciment fabriqué à partir de l'argile extraite du fond du barrage de Bouhnia, dans la wilaya de Mascara, au sein de l'usine de ciment Lafarge Algérie, a expliqué la même responsable. Ce projet revêt une grande importance dans la valorisation des matériaux naturels dans le cadre de l'économie circulaire et la préservation des réserves naturelles d'argile. En outre, l'enlèvement de la vase permet d'augmenter la capacité de stockage des barrages, tout en ayant un impact écologique.

# L'EXPRESS

QUOTIDIEN NATIONAL D'INFORMATION // MARDI 17 DÉCEMBRE 2024 // N°971 // PRIX 20 DA

## Onze mille requêtes déposées auprès des services de la wilaya d'Alger

**L'inspecteur général de la wilaya d'Alger a révélé que les habitants de la capitale ont déposé 11.918 plaintes différentes, au cours de la période allant du 1er janvier au 10 décembre, dont 8.543 plaintes ont été traitées, soit 71 %, tandis que le wali de la wilaya d'Alger la capitale, a donné l'ordre de répondre aux pétitions restantes avant la fin de cette semaine.**



Une réunion du Conseil de l'exécutif, présidée par le wali, Mohamed Abdennour Rabhi, a examiné le résultat du traitement des plaintes et pétitions des citoyens, au cours de laquelle l'inspecteur général de la wilaya a fait une présentation sur l'état du traitement des requêtes des citoyens arrivant à la wilaya d'Alger, outre une autre présentation qui a

inclus l'état du traitement des requêtes déferées aux sections administratives et aux institutions exécutives, conformément aux procédures réglementaires liées à l'accueil des citoyens, prenant en compte leurs préoccupations dans les meilleures conditions et œuvrer pour y remédier. À cet égard, le représentant local du médiateur de la République a

présenté un exposé comprenant des données sur la mesure dans laquelle les services de la wilaya prennent en compte les préoccupations des citoyens enregistrés, tandis qu'au cours de la réunion, le wali a donné des instructions strictes stipulant la nécessité de traiter toutes les pétitions restantes déposées dans les

différents services administratifs, directions exécutives et institutions de wilayas avant la fin de la réunion de cette semaine, à 100%. Outre la nomination d'un coordonnateur spécial pour suivre toutes les pétitions présentées au niveau de toutes les structures administratives, directions exécutives, et les institutions étatiques, et le bon accueil des citoyens par les agents.

## « PREMIÈRE LIGNE » DE MERZAK ALLOUACHE AU PROGRAMME DES JCC

Un hommage au réalisateur algérien, Merzak Allouache, sera rendu à l'occasion de la 35e édition des Journées Cinématographiques de Carthage (JCC) qui se tient du 14 au 21 décembre 2024. Son dernier film "Première ligne", a été projeté, dimanche au niveau de la salle Omar Khelef, à Tunis. Une masterclass avec Merzak Allouache a été organisée hier, au niveau de la salle des Jeunes Créateurs à la Cité de la Culture. Un autre film du réalisateur algérien, « Ce n'est rien » (2023), a été projeté, aussi, à la même salle. Première ligne, dernier né du réalisateur de « Omar Gatlatto », a été projeté en avant-première, au mois de septembre dernier, au Festival international du Film de Toronto (TIFF). Par la suite, le film a été, projeté, il y a quelques

jours, en soirée de gala au Festival Red Sea à Djeddah (Arabie Saoudite). Merzak Allouache reçoit le « Variety International Vanguard Director Award » durant le Red Sea Festival. Durant cet événement, Merzak Allouache a reçu le prix de la revue américaine Variety, le « Variety International Vanguard Director Award » en hommage à sa carrière. Allouache est notamment connu pour des classiques tels que Omar Gatlatto, qui a révolutionné le cinéma algérien dans les années 1970 en explorant des récits urbains contemporains, ou encore Bab El-Oued City, salué dans de nombreux festivals internationaux. « Première ligne » s'ajoute à cette filmographie d'exception, marquant un tournant vers une comédie moderne et familiale.

## LUTTE CONTRE LE GRAND BANDITISME UN RÉSEAU DE PASSEURS CLANDESTINS DÉMANTELÉ

Le Service Centrale de Lutte Contre le Crime Organisé (SCLCO), en coordination avec les unités de l'ANP (Armée Nationale Populaire), de la seconde Région Militaire d'Oran, ont réussi dans le courant de la semaine écoulée à mettre hors d'état de nuire un dangereux et important réseau de passeurs clandestins. Cette opération s'est soldée par d'importantes saisies de matériels qui servaient à ces traversées de la mer, ainsi que par l'arrestation de 21 suspects, selon un communiqué de la DGSN accompagné d'une vidéo. Cette opération a été réalisée sur la base de l'exploitation d'informations indiquant qu'un groupe de personnes planifiait et se préparait à faire passer clandestinement des immigrants clandestins à travers la mer. Les enquêtes sur le terrain ont permis d'arrê-

ter les suspects et de faire avorter leur projet criminel. Elle aboutit à l'arrestation de 21 suspects, la découverte et la saisie de 7 bateaux motorisés de divers modèles et volumes, 8 voitures touristiques, 2 motos, 264 millions de centimes, 1.200 euros, ainsi que divers ustensiles servant pour la navigation maritime. Après finalisation des procédures légales de rigueur, les suspects ont été déferés devant le procureur de la République près le tribunal de Filawsen à Oran, du chef d'accusation d'avoir organisé la sortie illégale d'une ou plusieurs personnes en vue d'obtenir directement ou indirectement des avantages financiers au sein d'un groupe criminel organisé transnational, délit de détention d'appareils sensibles sans licence et usurpation d'identité.